

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-deuxième séance – Mercredi 16 février 2000, à 20 h 30

**Présidence de M. Bernard Paillard, vice-président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *M. Tristan Cerf*, *M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Barbara Cramer*, *MM. Pierre de Freudenreich, Guy Dossan*, *M<sup>me</sup> Alice Ecuwillon*, *MM. Alain Fischer, Jean-Marc Guscetti, François Harmann*, *M<sup>mes</sup> Christina Matthey et Marie Vanek*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 28 février 2000, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Résolution de M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Michèle Künzler et M. Souhail Mouhanna: «Conflit à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-13)<sup>1</sup>.***PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG) joue un rôle essentiel dans la formation professionnelle et qu'elle contribue de ce fait au développement économique et au progrès social de la ville, du canton et de la région de Genève;
- que les étudiants, les professeurs et le personnel administratif et technique sont engagés dans un puissant mouvement de défense de l'Ecole d'ingénieurs, pour le maintien et le développement de l'offre de formation et pour l'amélioration des conditions d'enseignement,

le Conseil municipal de la Ville de Genève, vivement préoccupé par la situation de l'EIG,

- salue l'engagement exemplaire des étudiants, des professeurs et du personnel administratif et technique en faveur d'une formation professionnelle de qualité accessible à toutes et à tous;
- appelle le Conseil d'Etat à prendre les engagements et les mesures nécessaires au maintien et au développement de l'offre de formation à l'EIG;
- invite le Conseil administratif à contribuer fermement à la concrétisation de la présente résolution.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3492.

*Préconsultation*

**M. Didier Bonny** (DC). Pour une fois, c'est un plaisir de faire l'inverse de ce qui se fait d'habitude, c'est-à-dire de prendre la parole en attendant que les rangs se remplissent; les rangs de ceux qui sont contre cette résolution sont très clairsemés, c'est le moins qu'on puisse dire. Je tiens cependant à redire ce que j'ai déjà dit hier. (*Rires et remarques.*) Mais je n'y suis pour rien, nous aurions pu nous arrêter hier, admettre le refus de la résolution N° 12 sur le même sujet et ne pas recommencer aujourd'hui; vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes. C'est l'art de faire durer les choses. Cela mis à part, même si tous les membres de l'Entente étaient présents, cela ne changerait rien. C'est pour cela que l'exercice est d'autant plus inutile et amusant.

Pour être un peu plus sérieux, sur le fond, au Parti démocrate-chrétien, nous n'avons rien contre la résolution N° 13. Certaines personnes défendant cette résolution enseignent dans cette école d'ingénieurs, elles savent de quoi elles parlent et, à ce titre-là, nous pouvons tout à fait leur faire confiance, mais je tiens à redire que le problème se situe au niveau des compétences, car nous, Ville de Genève, n'avons pas les compétences pour nous prononcer sur une telle résolution.

Vous savez sans doute que je suis enseignant à l'école primaire; vous savez également que nous sommes en pleine rénovation. M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf a donné les axes essentiels sur lesquels elle pense que cette rénovation doit se faire. Dans cette enceinte, il y a plusieurs enseignants primaires et nous ne sommes pas venus avec une résolution demandant à la Ville de Genève d'intervenir, parce que telle ou telle décision de M<sup>me</sup> Brunschwig Graf ne nous plaisait pas. On ne s'arrêterait plus jamais. On peut demander au Grand Conseil de prendre le relais; cela me paraît déjà plus adéquat, puisque cela dépend du Département de l'instruction publique, mais on ne peut pas demander à la Ville de Genève de poursuivre cette action. Il existe des endroits où l'on peut discuter de cela; par exemple, demain nous avons une assemblée générale extraordinaire du syndicat des enseignants primaires où nous allons débattre de cette question car c'est le lieu pour le faire. Le Conseil municipal, en revanche, n'est pas le lieu approprié pour cela.

Pour cette raison-là, nous voterons non à la résolution N° 13 et nous espérons qu'il ne faudra pas chaque mois répéter la même chose, mais, s'il le faut, Monsieur le président, comptez sur moi; je le ferai. (*Applaudissements.*)

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je suis très surpris d'entendre de la part d'un enseignant, quelqu'un qui représente le Parti démocrate-chrétien, que le

Conseil municipal n'a pas à discuter et à prendre position à propos d'un conflit tel que celui-ci dans un établissement scolaire, une école de formation professionnelle qui se trouve sur le territoire de la ville de Genève, fréquentée par des habitants de la ville de Genève, mais aussi du canton, de la région et de bien au-delà. L'Ecole d'ingénieurs de Genève a vu le jour en 1901; elle a formé des centaines, voire des milliers d'architectes et d'ingénieurs de grande valeur et a ainsi contribué au développement économique du canton et au progrès social non seulement de la ville et du canton, mais également de la région genevoise.

Notre Conseil examine des questions, des propositions, des motions qui relèvent de compétences fédérales, voire internationales, de l'ONU et de bien d'autres autorités; nous en avons eu tout à l'heure un exemple quand nous avons discuté de la résolution N° 5 pour la solidarité avec les femmes afghanes, présentée justement par le Parti démocrate-chrétien. Près de 1000 étudiants de l'Ecole d'ingénieurs se sont engagés dans un mouvement pour défendre le droit à la formation, pour défendre la qualité de l'information, pour défendre véritablement un certain nombre de filières accessibles à toutes et à tous dans l'intérêt de la population genevoise, de la région genevoise et des entreprises de l'économie genevoise et on ose dire, ce soir, que cela n'intéresse pas le Conseil municipal. Quelle leçon êtes-vous en train de donner à cette jeunesse-là quand vous dites à ces jeunes: «Non, vos problèmes ne nous intéressent pas; cela relève du Département de l'instruction publique.» Je crois que cela relève et du Conseil municipal et du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat et de la population genevoise.

Ce que sont en train de faire les jeunes de l'Ecole d'ingénieurs, soutenus par leurs professeurs et par le personnel administratif et technique, c'est montrer que la jeunesse n'est pas celle qu'on croit, qu'on décrit comme une jeunesse qui n'est pas du tout portée sur le travail ni sur les études, qui n'est pas sérieuse, etc. C'est une démonstration extraordinaire qu'il faut saluer; ce sont des gens qui veulent étudier, qui sont sérieux, qui sont responsables et il faut saluer cette responsabilité, cette volonté de travailler, d'être de véritables citoyens. Il faut leur donner le signal qui consiste à dire: «Oui, nous vous comprenons; oui, nous vous soutenons; oui, nous sommes fiers de vous.» J'espère que c'est ce que vous allez faire ce soir. (*Applaudissements.*)

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais quand même vous poser une question: qui d'entre nous, de notre génération, est descendu dans la rue pour défendre son école?

*Une voix.* Moi!

*M. Gérard Deshusses.* Personnellement, je dois dire que je n'ai pas eu l'occasion de le faire, parce que l'école que je fréquentais n'était pas tellement défendable. Par la suite, ensuite, politiquement, je me suis appliqué à la changer. Ce soir, je suis fier, Mesdames et Messieurs, avec vous, de voir qu'ils sont 12 000 à avoir signé pour défendre leur école. Cela, c'est le résultat de notre travail de vingt ou trente ans. Nous avons fait en sorte qu'une école ait l'adhésion de ses élèves et que cette école ait ensuite du succès dans le monde économique qui est le nôtre. Cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est fondamental. Ils étaient 10 000 hier, ils sont 12 000 ce soir, ils seront peut-être 15 000 demain à signer une pétition pour défendre leur école.

Je suis enseignant dans une classe d'enfants de 12 à 15 ans. Dans son discours, la présidente, M<sup>me</sup> Martine Brunchwitz Graf, que je respecte infiniment, nous demande de développer chez nos élèves la citoyenneté, c'est-à-dire qu'on arrive à faire en sorte que ces élèves participent à la démocratie. Je m'inquiète alors de la réponse qu'elle a apportée par le biais du Conseil d'Etat à l'EIG, aux enseignants et aux élèves qui sont dans la tribune du public maintenant, qui n'est pas une réponse. Je m'en inquiète parce que j'ai l'impression que nous avons affaire à un discours paradoxal.

J'aurais souhaité que la présidente, en qui j'ai totalement confiance sur bien des points, se déplace, qu'elle aille leur dire: «Vous êtes 10 000; je vous entends, parce que je demande qu'on développe la citoyenneté. Je vous prends pour des citoyens à part entière et, dans vos revendications, vous avez peut-être tort, vous avez peut-être raison, mais on va en discuter.» Ce discours-là n'a pas été tenu et je le regrette infiniment.

Quant à nous, groupe socialiste, nous défendons pleinement l'Ecole d'ingénieurs, nous défendons cette pétition, nous défendons ces jeunes qui demandent une école qui leur convient et qui nous convient. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Notre groupe soutiendra bien évidemment cette résolution. La lutte qui réunit étudiants, professeurs et personnel administratif dans le but de défendre leur école est exemplaire. Nous avons souvent constaté que ces mouvements étudiants se développaient à l'étranger et, aujourd'hui, nous constatons avec plaisir que nos étudiants savent aussi défendre la qualité de leur formation et nous leur devons de soutenir leur action.

Le Conseil d'Etat se doit d'entrer en matière, il y va de sa crédibilité et de l'avenir de la formation professionnelle de notre canton. Nous soutiendrons bien évidemment la résolution et nous vous demandons d'en faire autant. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Losio** (Ve). Les Verts mesurent l'enjeu de cette action et je me contenterai, au nom des Verts, de dire en écho aux propos de M. Mouhanna: «Oui, nous vous comprenons; oui, nous vous soutenons; les Verts de la Ville de Genève sont avec vous.» Nous approuverons de tout cœur cette résolution. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques François** (AdG/SI). Je suis enseignant à l'Ecole d'ingénieurs. Depuis bon nombre d'années, nous nous battons, avec des collègues, pour développer cette école et pour effectuer les réformes imposées, dans une école d'ingénieurs, par les transformations technologiques, mais aussi, ces dernières années, par la réforme HES. Cette dernière année a été particulièrement difficile pour l'école. Derrière un discours de revalorisation de la formation professionnelle, on s'aperçoit que le Département de l'instruction publique n'a cessé de diminuer les moyens, de parler de restriction des filières, de développer un plan important de diminution du nombre des professeurs et, malgré notre lutte, nous nous sommes trouvés dans une situation extraordinairement difficile.

Comme enseignants, je dois dire que nous sommes extrêmement contents de voir que les étudiants ont pris la relève et que, peut-être, grâce à eux et grâce à leur mouvement, l'EIG pourra faire entendre sa voix à l'Instruction publique pour que, enfin, cette école puisse se développer et qu'elle reçoive toute l'attention que l'ensemble de la population lui doit.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous sommes en train de débattre d'un sujet qui se traite dans d'autres lieux. Je tiens à vous le dire: le Département de l'instruction publique est actuellement en discussion avec l'Ecole d'ingénieurs.

Ce soir, ici, nous n'entendons qu'une seule voix, c'est-à-dire la voix des enseignants de l'Ecole d'ingénieurs. Comme on l'a dit tout à l'heure, il y a des lieux où ces sujets sont à débattre, mais en tout cas pas dans le cadre de ce Conseil municipal, par le biais de cette résolution qui, à mon avis, est tout à fait vide de sens. Finalement, elle encourage le Conseil administratif à émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Etat ou du Département de l'instruction publique. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que les véritables discussions doivent avoir lieu dans les cénacles où ces sujets doivent être étudiés et non pas dans un parlement comme le nôtre qui n'a pas la compétence. (*Brouhaha à la tribune du public.*)

**Le président.** J'aimerais rappeler aux personnes se trouvant à la tribune du public qu'elles ne doivent pas manifester leurs opinions. Je vous en remercie. M. Oberholzer a la parole.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Merci, Monsieur le président. Une fois de plus, même si nous pouvons être d'accord avec les considérants de cette résolution, nous ne pouvons pas vous suivre s'agissant des invites. Nous, groupe libéral, estimons que vous vous trompez de nouveau de tribune. Ce débat appartient au Grand Conseil; il aurait sa place dans le cadre des négociations qu'éventuellement vous pourriez avoir avec le Conseil d'Etat, mais il n'appartient en aucun cas au Conseil municipal. C'est pour cela que le groupe libéral refusera cette résolution en votant clairement non.

Au surplus, le courrier daté du 16 février du Conseil d'Etat semble offrir toutes garanties pour les gens qui s'inquiéteraient du sort de l'Ecole d'ingénieurs et vise à rassurer les gens. Le groupe libéral ne souhaite pas voir disparaître l'Ecole d'ingénieurs. Nous soutenons cette école; nous sommes attachés à une formation professionnelle performante et de qualité, mais, une fois de plus, ce n'est pas la bonne tribune pour en parler.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je crois que M. Lathion veut nous entraîner dans un débat qui n'est pas le nôtre; il ne s'agit pas de discuter du débat sur l'EIG; il s'agit simplement de prendre en compte et d'entendre des partenaires démocratiques qui ont fait appel à nous. Il en est certains sur ces bancs qui ont assez dénoncé les violences d'expression de certains jeunes, notamment dans certaines manifestations – je pense à l'OMC – pour que, quand des jeunes réagissent démocratiquement, ils les entendent et les soutiennent.

**M. Souhail Mouhanna (AdG/SI).** Je suis très intéressé par ce que vient de dire M. Oberholzer, quand il dit que le Conseil d'Etat, par un courrier, manifeste sa compréhension et donne des assurances, etc. Je pense que si M. Oberholzer a compris que le message qu'il a entre les mains signifie ces choses-là, il doit en même temps comprendre que le Conseil d'Etat, par la même occasion, reconnaît la légitimité de ce mouvement, ce qui constitue une raison supplémentaire pour que le Conseil municipal considère que ce mouvement est légitime. En réalité, de quoi s'agit-il? Il s'agit simplement de dire que le Conseil municipal comprend et soutient ce mouvement. Pour quoi faire? Pour le maintien et le développement de l'ordre de formation à Genève.

Si cela vous gêne, il faut le dire publiquement et, pour que les choses soient encore plus claires, puisque beaucoup de gens nous écoutent – je vous le signale en passant, Monsieur Oberholzer – il est vrai qu'il y a des endroits où cela se discute, mais il ne s'agit pas de discuter ici de ces objets-là, mais de dire ce que le Conseil municipal pense de la situation et aussi ce que veut le Conseil municipal.

Il y a eu un appel à la population et, en trois demi-journées, plus de 10 000 personnes à Genève ont répondu à cet appel. C'est du jamais vu! Les gens n'ont pas dit à ces jeunes, qui étaient dans la rue pour récolter des signatures, que ce n'est pas dans la rue que cela se discute; ils ont apporté un soutien, ils comprennent ce mouvement et ils sont extrêmement admiratifs; nous l'avons entendu des dizaines, des centaines de fois. Ce sont des jeunes qui descendent dans la rue, non pas pour casser, non pas pour «taguer», mais pour dire: «Nous voulons étudier, nous voulons donner à tout le monde un exemple de responsabilité et de sérieux.» Ce sont ces jeunes-là qu'il faut encourager.

Pour que les choses soient claires, car on a l'impression qu'on est en train d'élaborer des règlements, d'essayer de soutenir les revendications plus ou moins égoïstes des uns et des autres, je voudrais tout simplement – et j'en aurai fini avec cela – lire la résolution. Il est dit ceci: «Considérant que l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG) joue un rôle essentiel dans la formation professionnelle et qu'elle contribue de ce fait au développement économique et au progrès social de la ville, du canton et de la région de Genève; que les étudiants, les professeurs et le personnel administratif et technique sont engagés dans un puissant mouvement de défense de l'Ecole d'ingénieurs, pour le maintien et le développement de l'offre de formation et pour l'amélioration des conditions d'enseignement, le Conseil municipal de la Ville de Genève, vivement préoccupé par la situation de l'EIG, salue l'engagement exemplaire des étudiants, des professeurs et du personnel administratif et technique en faveur d'une formation professionnelle de qualité accessible à toutes et à tous – j'espère que cela ne vous gêne pas, Monsieur Oberholzer – appelle le Conseil d'Etat à prendre les engagements et les mesures nécessaires au maintien et au développement de l'offre de formation à l'EIG...» J'espère que ce que vous avez relaté tout à l'heure de la réponse du Conseil d'Etat vous rassure. Au moins, faites comprendre au Conseil d'Etat que vous auriez voulu cela et que le Conseil d'Etat vous a donné satisfaction; c'est gagné à peu de frais, en ce qui vous concerne. Enfin, la résolution se conclut ainsi: «invite le Conseil administratif à contribuer fermement à la concrétisation de la présente résolution». Je ne vois donc pas ce qui vous gêne.

Je suis désolé que certains groupes ici présents considèrent que le Conseil municipal n'a pas à s'occuper de ce genre de chose. C'est une très mauvaise leçon de non-intérêt pour la chose publique et les citoyens de Genève que de dire que ce qui se passe à l'Ecole d'ingénieurs de Genève ne vous intéresse pas.

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** Dans un souci surtout de ne pas être redondant et de ne pas prolonger inutilement le débat, j'aimerais rappeler en deux mots que le proverbe dit: «Quand je montre la lune avec mon doigt, l'imbécile regarde mon doigt.» Ici, sur les bancs de tous les groupes, y compris ceux de nos «adversaires

politiques», nous sommes plusieurs de générations précédentes, venant de milieux pas toujours aisés, même plutôt humbles, qui ont pu bénéficier de bonnes conditions d'études.

Aujourd'hui, l'Ecole d'ingénieurs, dans ses revendications, sert de révélateur et met en évidence les aléas d'une politique qui se prépare depuis de longues années et qui va rendre de plus en plus difficile l'accès aux études pour des personnes venant de familles modestes ou en tout cas ordinaires. Les étudiants de l'Ecole d'ingénieurs sont des étudiants responsabilisés par le fait qu'ils se sont approprié leur processus d'étude et je me réjouis de leur action. Toutefois, il ne faut pas débattre uniquement sur l'Ecole d'ingénieurs, parce que ce qui est mis en lumière aujourd'hui va se produire également à l'école secondaire et aussi à l'école primaire.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Je parle en mon nom personnel; je suis un ancien étudiant de cette école. J'y ai passé quelques années; j'ai fréquenté l'école technique du soir, ce qui a passablement occupé mon temps. Je suis entièrement solidaire avec les étudiants qui veulent une école de qualité. Cela à quoi on assiste actuellement me rappelle une chose: l'initiative libérale qui s'appelait «L'école, notre avenir», car «l'école, notre avenir» libérale, c'était le démantèlement des écoles.

Je suis quand même étonné que ces milieux – qui sont en face de nous – constitués soit d'employeurs, soit de capitalistes, soit de profiteurs, réclament des gens bien formés et refusent de voter et de discuter. C'est aberrant d'entendre ces personnes-là. Je demande l'appel nominal pour ce vote. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux, Monsieur Dupraz? (*Des mains se lèvent.*) Merci, c'est adopté. La parole est maintenant à M. Ducret.

**M. Michel Ducret** (R). Merci, Monsieur le président. Nous avons perdu plus d'une heure hier sur la résolution N° 12 pour le même objet; nous sommes en train d'en perdre une nouvelle ce soir. (*Protestations.*) Tout cela pour l'autosatisfaction béate de certains qui veulent qu'on traite de problèmes qui ne nous concernent pas et que nous ne prenions pas le temps de traiter ceux qui nous concernent. Mesdames et Messieurs, c'est se moquer des citoyens et des contribuables de cette ville. Je suis entré dans cette enceinte pour le dire et je vais en ressortir de suite, afin de ne pas participer à cette mascarade. (*Battements de couvercle de pupitre.*)

Cela ne m'empêche pas d'être préoccupé par le destin de l'EIG, d'admirer que des étudiants soient capables de se mobiliser, mais je n'ai aucune compétence, ni privée, ni professionnelle, ni politique pour déclarer que ce qui se passe dans cet établissement est un bien ou un mal. Je n'aime pas à avoir à me prononcer sur ce que je ne connais pas et nous ne pouvons pas renvoyer cet objet en commission pour pouvoir débattre en connaissance de cause. Vous débattiez sur des *a priori* ou sur ce que déclarent certains qui, d'ailleurs, sont concernés professionnellement par cette école, qui sont considérés comme un bien; et il n'y a aucune possibilité de dire le contraire! Cela, ce n'est pas de la démocratie, c'est simplement chanter ses propres louanges.

Nous n'avons rien à faire de ce discours-là et j'invite tous ceux qui respectent un tant soit peu la démocratie et qui ont un peu de respect pour les citoyens à sortir de cette salle durant ce vote ridicule. (*M. Ducret quitte la salle.*)

*Des voix.* Ce n'est qu'un au revoir, Michel.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par plusieurs et par moi-même hier soir, à savoir qu'il y a une répartition des rôles à respecter et que nous sommes beaucoup à admettre qu'on ne peut pas intervenir dans tous les domaines, même lorsqu'on est intéressés et concernés par des problèmes. D'aucuns considèrent que le problème est ailleurs, on l'a compris.

Ce qui me chicane beaucoup, c'est que, jusqu'à présent, il y a eu beaucoup d'interventions, mais on n'a pas encore entendu un début de diagnostic de la situation de la part de ceux qui nous invitent à voter cette résolution. Est-ce par pudeur? On a voulu comparer et nous-mêmes, au PDC, nous avons très bien compris cette situation délicate qu'on aurait pu nous décrire.

Dans la résolution N° 5 sur les femmes afghanes, il y a une description d'une situation. On explique dans un texte ce qui se passe; on en conclut que c'est insupportable, que c'est une atteinte aux droits de l'homme, etc. Si nous n'étions pas au courant de ce qui se passe en Afghanistan, sur la seule base du texte, en partant d'un diagnostic, on pourrait faire une proposition. Monsieur le président, la résolution pour l'EIG nous a été lue par un des auteurs: il n'y a aucun diagnostic; on ne nous a pas dit s'il y avait une diminution des crédits, si, aujourd'hui, on augmentait le nombre d'élèves par classe, si on augmentait le nombre d'heures, si on supprimait des enseignants ou des cours. Qui, dans la République, au niveau du Conseil d'Etat, des autorités, a jamais déclaré, depuis M. Chavanne et successeurs, qu'on ne voulait pas que l'Ecole d'ingénieurs soit une excellente école? Qui l'a dit, dans quel parti? Aucun ne l'a dit et, tout à l'heure, vous, Messieurs, qui êtes enseignants à l'EIG, vous n'avez même pas expliqué ce qui s'y passe.

A partir de cela, on considère qu'on soutient l'école. Tout le monde la soutient; il n'y a jamais eu de critiques à son encontre. (*Protestations.*) Démontrez-nous le contraire, donnez-nous des faits et refaites une résolution! Toutefois, cela ne veut pas dire qu'on la votera; on ne la votera pas et savez-vous pourquoi? On l'a dit et redit, Monsieur le président, et c'est dommage qu'on doive le répéter, c'est parce qu'il y a une répartition des rôles qui fait que, nous, Conseil municipal, n'avons pas vraiment de compétence directe ni de moyens pour intervenir par voie légale ou réglementaire. En plus, la majorité actuelle du Grand Conseil, les forces de l'Alternative au Conseil d'Etat, les forces que représente l'Alternative au niveau du Conseil national, si jamais il fallait intervenir jusque là-haut, sont acquises à cette cause. C'est quand même misérable que non seulement nous ne nous trouvions même pas devant un diagnostic, mais que toutes les forces actives de l'Alternative en soient ramenées à devoir nous demander un soutien de principe que jamais personne n'a contesté. Alors, maintenant, à partir de là, on commence la discussion. (*Brouhaha.*)

**M. Mark Muller (L).** Plusieurs avant moi l'ont dit, ce n'est pas le lieu pour discuter de cet objet. Par ailleurs, il a déjà été discuté hier et la résolution a été refusée; c'est malheureux pour vous. Nous pouvons peut-être le regretter et, pour notre part, nous regrettons que les résolutionnaires aient cru utile de débattre ce soir une deuxième fois. Certains ont pensé que c'était pour pouvoir être filmés sur TV Léman bleu; je ne suis pas loin de penser la même chose.

Ce que je constate personnellement, c'est qu'il y a un consensus entre tous les bancs de notre Conseil municipal: nous sommes tous attachés à la qualité de la formation professionnelle et à la qualité de l'enseignement dispensée à l'Ecole d'ingénieurs. Ici, ce soir, j'ai le sentiment désagréable d'assister à la récupération politique du mouvement populaire et étudiantin survenu à l'Ecole d'ingénieurs, et nous ne saurions pas nous associer à cette récupération politique.

Je rejoins M. Pattaroni lorsqu'il nous a dit, il y a un instant, et cela m'a frappé également dans le débat, qu'il n'y a eu aucun débat de fond sur les problèmes que rencontre aujourd'hui l'Ecole d'ingénieurs. Tout à l'heure, nous avons eu droit à la lecture, par M. Mouhanna, du texte de la résolution. Vous avez mis en évidence la vacuité totale de votre résolution; tout ce que vous nous demandez est de soutenir le mouvement, sans nous dire ce qui se passe, sans nous dire quels sont les problèmes qui se posent, sans poser votre diagnostic et sans nous donner les solutions que vous souhaitez apporter au problème rencontré.

Pour ma part, je vais vous faire également la lecture de certains passages de la lettre citée tout à l'heure par M. Oberholzer, la lettre que le Conseil d'Etat a adressée aux étudiantes et étudiants, aux enseignantes et enseignants, aux

membres du personnel administratif et technique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève. Ces passages vous démontreront que le Conseil d'Etat, en majorité de l'Entente, je vous le rappelle, est attentif au problème que vous soulevez et a exactement les mêmes préoccupations que vous. Tout d'abord, je cite: «Notre Conseil tient à réaffirmer, comme il l'a déjà fait, comme l'a déjà fait notre collègue présidente du Département de l'instruction publique, qu'il n'est pas question de démanteler l'EIG, mais, au contraire, de lui permettre d'assurer dans le futur une offre de formation adaptée aux attentes de ses étudiants et à celles de l'environnement économique et social du canton et de la région. En octobre 1999, la direction de l'école a reçu confirmation des ressources mises à la disposition des filières HES pour l'exercice 2000, calculées sur la base des prévisions d'effectifs faites alors: 466 étudiants en moyenne, contre 622 en 1999. Le total de ce budget s'élève à 22 400 000 francs (48 000 francs en moyenne par étudiant) contre 22 800 000 francs en 1999 (43 700 francs par étudiant).» J'interromps ici la lecture pour vous signaler qu'on assiste à une augmentation du budget par étudiant mis à disposition.

Une autre citation tirée de la page 2 de cette lettre: «Notre Conseil s'engage à ce que les ressources budgétaires nécessaires soient allouées à l'école.» Plus loin encore, concernant les effectifs des classes, je cite: «Lors de la préparation de la rentrée 2000 à l'Ecole de l'enseignement technique, la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire veillera à l'équilibre des effectifs par classe et s'engage à étudier en commission bipartite les conditions-cadres d'enseignement pour les différents domaines d'études (particularités de chaque branche, capacité d'accueil des ateliers, laboratoires ou autres salles spécialisées).»

Je termine par la conclusion de cette lettre en vous dispensant de la lecture des salutations: «En conclusion, notre Conseil réaffirme son attachement à l'Ecole d'ingénieurs de Genève et rappelle la place importante qu'elle occupe dans le système éducatif genevois. C'est la raison pour laquelle il souhaite que le calme revienne au plus vite et que les étudiants trouvent les conditions adéquates à la poursuite de leurs études.» Que le calme revienne: ce n'est pas dans cette direction que nous allons. Cette lettre est signée par le chancelier et le vice-président du Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs, je ne vois pas ce que vous demandez de plus si ce n'est, effectivement, de vous attribuer les lauriers de la récupération de ce mouvement. Je vous remercie.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Quand on avance des chiffres comme cela, on oublie de dire que cette direction générale qui, aujourd'hui, est l'objet de cette

descente dans la rue de beaucoup d'étudiants de l'Ecole d'ingénieurs, absorbe à elle seule 1 million et demi! Vous ne le savez peut-être pas, Monsieur Mark Muller, mais je vous le dis.

Lorsqu'on dit qu'un élève coûte tant de milliers de francs par année, il ne faut pas oublier de dire pas cette direction générale, qui est justement à l'origine du conflit, qui ne sert pas à grand-chose mais qui, au contraire, étouffe cette école, coûte 1 million et demi, en moyenne 200 000 à 250 000 francs par personne, par année. Cela est décompté du budget des étudiants à qui l'on dit: «Voilà ce que vous coûtez.» C'est justement cette bureaucratie, cette technocratie incompétente qui est en train d'absorber une bonne partie des ressources qui doivent être destinées à l'enseignement. Cela, vous ne le dites pas. Vous nous avez demandé de vous expliquer; ne vous plaignez pas, je vous explique.

Quant à la récupération politique de ce mouvement, Monsieur Mark Muller, il se trouve que l'Ecole d'ingénieurs se bat depuis des années; cela ne date pas d'aujourd'hui. Si le Conseil d'Etat a répondu de la manière que vous venez de citer, c'est à cause de ce mouvement, ce n'est pas parce que le Conseil d'Etat, depuis le début, a cherché à trouver les solutions qui conviennent.

Ce mouvement-là est citoyen, responsable et il faut le saluer parce que c'est une des premières fois dans l'histoire genevoise qu'il y a un mouvement de cette importance, de cette ampleur, de cette puissance, qui met dans la rue le personnel, les enseignants et les étudiants. Pour quoi faire? Pour bien étudier, pour bien se former; les uns veulent étudier, les autres veulent enseigner et c'est cela qu'il faut encourager. Dites ce que vous voulez, mais ce mouvement va gagner parce qu'il est responsable, sérieux et soutenu par la population.

**M. Mark Muller** (L). Je ne me plains pas, Monsieur Mouhanna; au contraire, je vous remercie pour ces premières explications sur l'origine du conflit et sur les solutions que vous proposez d'y apporter. Cela étant, je ne connais pas le détail des chiffres, mais je veux bien croire que la direction de l'école absorbe une bonne partie du budget. Ce que je constate pour ma part, c'est que le budget par élève augmente et c'est précisément au moment où le budget augmente que ce mouvement se profile et que vous venez nous en parler ici. Je trouve cela particulièrement paradoxal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 40 oui contre 23 non (1 abstention).

*Ont voté oui (40):*

M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S),

M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine (Ve), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi (Ve), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Paul Oberson (Ve), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Evelyne Strubin (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté non (23):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Philippe Cottier (DC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M<sup>me</sup> Diane Demierre (L), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*S'est abstenu (1):*

M. Pierre Reichenbach (L).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):*

M. Tristan Cerf (AdG/TP), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. François Harmann (L), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Jean-Luc Persoz (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève, vivement préoccupé par la situation de l'EIG,

- salue l'engagement exemplaire des étudiants, des professeurs et du personnel administratif et technique en faveur d'une formation professionnelle de qualité accessible à toutes et à tous;
- appelle le Conseil d'Etat à prendre les engagements et les mesures nécessaires au maintien et au développement de l'offre de formation à l'EIG;
- invite le Conseil administratif à contribuer fermement à la concrétisation de la présente résolution.

#### 4. Interpellation de M. Guy Mettan: «Sirènes des ambulances et des voitures des pompiers et de la police la nuit» (I-9)<sup>1</sup>.

**Le président.** Je donne la parole à M. Mettan.

**M. Guy Mettan (DC).** Merci, Monsieur le président, de me donner la parole pour ce sujet plus bruyant que le précédent, mais dont le traitement sera, j'en suis sûr, beaucoup plus court.

Si j'ai déposé cette interpellation, c'est parce que, aussitôt que j'ai eu la chance d'être élu dans cette enceinte, plusieurs personnes de différentes régions de notre cité ont attiré mon attention sur le problème du bruit des ambulances après 22 h. Il est vrai que j'ai eu l'occasion de constater à plusieurs reprises, notamment sur la rampe de Saint-Georges, à la route de Malagnou, à la rue de Lausanne et à la route de Chêne, qu'il arrive fréquemment que les ambulanciers et la de police actionnent leurs sirènes et causent ainsi des désagréments très importants à la population.

Après avoir étudié ce sujet, j'ai constaté que ce n'est pas la première fois que cela a été porté devant ce Conseil municipal, puisque celui-ci a eu l'occasion de traiter cette affaire à travers plusieurs pétitions qui lui ont été adressées, la dernière fois en 1994, à la commission des pétitions, à propos du bruit sur la plaine de Plainpalais. D'autres pétitions ont également été déposées concernant les nuisances sonores.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1802.

A l'époque – je n'étais pas présent – il avait été répondu que ces sirènes, pour des raisons de sécurité, devaient être actionnées. Cependant une intervention avait été faite qui demandait une réduction de cette pollution sonore. Aussi, ce soir, j'aimerais prier le Conseil administratif et M. Hediger, qui est responsable de la sécurité et notamment des pompiers, de bien vouloir redemander à la fois aux pompiers, à la police et aux ambulanciers de remettre une sourdine à leurs activités nocturnes, donc après 22 h. Merci de votre attention.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Comme l'a dit M. Mettan, cette question n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été posée plusieurs fois. Tout d'abord, Monsieur Mettan, je ne peux parler que des pompiers et je ne peux rien dire concernant la police. Selon une législation fédérale, les pompiers n'ont pas la priorité sur la route en cas d'accident; ils sont responsables, comme cela est régi par les règlements sur la circulation routière.

Depuis de nombreuses années, j'ai demandé aux pompiers de réduire le bruit des sirènes et ils l'ont fait comme j'ai souvent pu le constater la nuit. Le problème réside dans le fait que, à certains carrefours, les pompiers ne disposent pas de l'angle de vision nécessaire pour déterminer s'ils doivent ou non actionner la sirène. Or, comme ils doivent intervenir rapidement, s'ils n'ont pas une bonne visibilité à un carrefour, ils enclenchent la sirène. Mais, en général, sur les routes droites, ils renoncent à actionner la sirène. Cette disposition a notamment été prise suite à une pétition des habitants de la plaine de Plainpalais qui avaient demandé de réduire le bruit des sirènes.

Malheureusement, quelques sirènes doivent encore être actionnées la nuit et je viens de vous en expliquer les raisons. Mon mot d'ordre est le suivant: le moins de bruit possible. Toutefois, je ne voudrais pas qu'il se produise prochainement un accident grave à cause d'une sirène qui n'aurait pas été enclenchée, car les pompiers pourraient en être responsables.

Monsieur Mettan, je vous le redis: je parle exclusivement des interventions impliquant des véhicules des pompiers; je ne suis pas en mesure de parler de la police. Je suis prêt à refaire une démarche auprès de M. Ramseyer pour lui demander de redonner de nouvelles consignes à la police afin de diminuer le nombre de sirènes nocturnes. Toutefois, dans certains cas, l'usage des sirènes peut être justifié, notamment lorsque les véhicules roulent à très grande vitesse. Cependant, j'interviendrai tout de même une nouvelle fois auprès de M. Ramseyer.

*L'interpellation est close.*

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembé sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-33).

### Préambule

Le terrain synthétique de Varembé constitue un des deux terrains de football de compétition du stade de Varembé.

D'une dimension de 55/89 m, il est doté d'un système d'arrosage et d'éclairage. Le revêtement actuel a été remplacé en 1989.

Le second terrain est en gazon naturel.

Un troisième terrain, le stade de Trembley, se trouve à proximité.

Le stade de Varembé est le plus sollicité de Genève, puisque quelque 45 équipes de l'Association de Varembé se partagent cette installation, et notamment le terrain synthétique, qui a l'avantage d'être utilisable presque par tous les temps. Un millier d'usagers se le disputent chaque semaine pour les entraînements. Ajoutons que, le week-end, il se joue en moyenne 10 matches, sans parler des nombreux tournois entre clubs et autres tournois scolaires.

Le stade de Varembé accueille actuellement les équipes des clubs suivant: Saint-Jean FC, CS Interstar, Athlétique-Régina FC, US Genève-Ville FC, FC Tordoya et FC APG. La nouvelle répartition des équipes de Balaxert, suite à l'abandon envisagé de ce stade dans le cadre du projet de construction du stade de la Praille, va encore accroître la fréquentation.

Cette utilisation intensive est la cause de l'usure et de l'état de dégradation aujourd'hui constatés. Les usagers évoluent par endroit sur la trame, les fils de jonction des lais sont devenus apparents et un grand nombre de coutures ont dû être réalisées sans beaucoup d'effets, car il n'existe souvent plus assez de matière. En 1999, la situation s'est encore sensiblement détériorée et des techniques de collage ont été mises en œuvre dans l'attente du remplacement du revêtement. Aujourd'hui, le revêtement n'ayant plus une épaisseur et une adhérence suffisantes, il ne répond plus aux critères de sécurité usuels. Cette situation critique nécessite une solution urgente, faute de quoi l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) pourrait y interdire la pratique du football comme cela s'est déjà produit ailleurs.

**Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux**

Partant du fait qu'à l'époque un revêtement de cette nature devait être posé sur un sol en enrobé bitumineux perméable (en parfait état à ce jour), son remplacement a été étudié en tenant compte de cet acquis. Pour cette raison, il n'a pas été envisagé un revêtement de type «stabilisé», ce qui aurait nécessité le piquage et l'enlèvement de toute la couche d'enrobé bitumineux avec, outre les frais que cela aurait engendrés, le risque d'endommager les drainages et le système d'arrosage posé en 1989 lors du premier remplacement du gazon.

Cette solution a été adoptée, car les gazons synthétiques actuels ne cessent d'être constamment améliorés et n'ont plus qu'un lointain rapport avec leurs ancêtres de 1981.

Par exemple, la durée de «vie» du revêtement a été de huit ans (1981-1989) avec le premier revêtement, et elle aura été de onze ans avec le revêtement posé en 1981 (1989-2000). Actuellement, on peut raisonnablement compter sur une durée de «vie» de quinze ans.

Ainsi, la solution retenue se compose d'un gazon synthétique posé sur l'enrobé et dont les lais sont collés et non plus cousus, le marquage du terrain sera effectué dans le matériau lui-même par changement de teinte de ce dernier.

L'ensemble offre un confort de jeu optimal (souplesse) et garantit, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité certaine.

Le type exact ainsi que, dans la mesure du possible, la marque du produit posé seront discutés en détail avec les clubs utilisateurs.

**Estimation du coût**

4	Aménagements extérieurs	Fr.	Fr.
42	Places de jeux et de sport		
425	Travaux préliminaires		68 000
	Dépose et évacuation du gazon existant	63 000	
	Nettoyage de l'enrobé bitumineux	5 000	
426	Gazon synthétique		680 000
496	Honoraires		37 000
	Ingénieur spécialisé (environ 5%)	37 000	
		Fr.	Fr.
5	Frais secondaires et compte d'attente		25 000
52	Echantillon, maquettes, reproduction documents, information, plaquette	3 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus	22 000	
Sous-total I :			810 000

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2000 (soir)  
Proposition: revêtement du stade de Varembe

3547

55	Prestation du maître de l'ouvrage	40 500
	Honoraires de promotion construction	
	– pour les rénovations et les restaurations	
	5% du sous-total I	
	Sous-total II :	<u>850 500</u>
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
	$\frac{810\,000 \times 3 \times 4,5\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	4 550
	Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total II	<u>8 500</u>
	Total général:	863 550
	Arrondi à	<u>864 000</u>

### Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de novembre 1999 et ne comprennent aucune variation.

### Prix du m<sup>2</sup>

La surface de jeux du terrain est de 4895 m<sup>2</sup>, soit un prix de «transformation» de 863 550 / 4895 = 176,40 francs le m<sup>2</sup>.

Par rapport à la surface de gazon mise en œuvre, le coût de transformation est de 863 550 / 5683 = 152 francs le m<sup>2</sup>.

### Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront trois mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est au minimum de 6 mois après la date du vote du crédit, mais, pour des raisons techniques, les travaux devront obligatoirement être réalisés durant la belle saison.

### Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 110.18.04 du 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal 2000-2003 pour un montant de 7 000 000 de francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

S'agissant d'une réfection, ces travaux ne provoqueront pas de modification des charges d'exploitation actuelles.

Charge financière annuelle sur 864 000 francs comprenant les intérêts au taux de 4,5% et l'amortissement au moyen de 15 annuités, soit 76 986

**Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembe, sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 864 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 8500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant l'année de mise en exploitation, soit de 2001 à 2015.

*Préconsultation*

**Pierre Reichenbach** (L). Indépendamment de l'entrée en matière et sous réserve de la présentation du nouveau programme financier quadriennal (PFQ), je voudrais, en cas de renvoi de cet objet en commission, vous signaler ce qui suit.

Pour moi, les deux propositions N<sup>os</sup> 33 et 34 peuvent être liées. Je m'explique. Comme conseiller municipal, concernant la PR-33, j'en suis à ma troisième «moquette» et, concernant la PR-34, à la deuxième. Il y a un problème récurrent avec le gazon synthétique. Après une étude exhaustive en commission des sports, il avait été convenu que la prochaine fois qu'on nous proposerait un revêtement en gazon synthétique, on nous remettrait une étude comparative sur l'objet, qui devrait nous proposer gazon synthétique en variante et terrain stabilisé. Bien entendu, nous n'avons rien reçu!

La dernière fois, lors du changement de ce que j'appellerais la «moquette étanche» du stade de Varembeé, les arguments du Conseil administratif étaient les mêmes, à savoir: les sous-couches, les drainages, les sous-revêtements – et j'en passe – sont déjà réalisés et sont encore réutilisables...

Je vous rappelle, chers collègues, que tous dans ce Conseil municipal ont souhaité éviter les surfaces étanches à la pluie. Nous avons même réussi à faire passer ce message pour les préaux des écoles. D'un point de vue pratique du sport, sauf pour le hockey sur gazon, la pratique du football est problématique. Enfin, je ne désire pas refaire le débat, tout est dans le *Mémorial* et, Messieurs les conseillers administratifs, comme vous nous proposez le programme Lotus, en tapant «terrain de sport synthétique ou stabilisé», j'espère que vous trouverez toute l'information utile à ce sujet!

Concernant ces deux propositions, je demande formellement qu'une étude nous soit soumise et qu'elle soit transmise en commission. D'ores et déjà, je vous avise que le groupe libéral n'acceptera pas de voter sans avoir ces propositions.

La solution en stabilisé correspond au souhait écologique de notre Conseil; elle est beaucoup plus économique et beaucoup plus durable que la «moquette» ou le gazon synthétique. Pour rappel, le stade de Varembeé a déjà coûté plus de

2,4 millions de francs de revêtement en vingt ans, tandis que, pour le stade du Bois-des-Frères, la facture s'élève à 1,6 million. Je crois qu'il faut raison garder et, de temps en temps, quand le Conseil municipal, les membres des commissions et les rapports vous demandent quelque chose, il faudrait autant que possible obtempérer. Nous n'accepterons pas de motivation telles que celles exposées dans les considérants et dans l'entrée en matière.

**M. Pierre Losio** (Ve). Nous le disons d'emblée: nous n'allons pas entrer en matière sur cette proposition du Conseil administratif. On va dire alors: «Voilà les Verts qui s'opposent de nouveau aux activités sportives, qui font de l'obstruction, parce que, dans un des paragraphes, il est fait allusion au stade de la Praille, qui nécessite des transferts», etc. Pas du tout! Il est contenu dans cette proposition du Conseil administratif un petit paragraphe anodin qui fait référence à un document qui est le 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal et, ce 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal, aucun d'entre nous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne l'a reçu!

Les Verts ont la faiblesse de considérer que, dans une législature, le plan financier quadriennal est le document le plus important. Il marque les intentions du Conseil administratif et également, de manière très nette, les répercussions que vont avoir les investissements de notre collectivité publique en écho à la charge de la dette en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Nous ne connaissons pas ce plan financier quadriennal; nous ne savons pas quels sont les volumes généraux attribués aux équipements sportifs, qui sont certainement nécessaires. En fait, on nous demande d'accepter d'entrer en matière sur un sujet qui figure dans un plan financier quadriennal que nous ne connaissons pas. Nous pensons que c'est une chose qui n'est pas excellente pour le bon fonctionnement de notre parlement municipal.

Mais nous ne sommes pas procéduriers, parce que nous aurions dû, si nous avions été extrêmement procéduriers, déposer une motion préjudicielle qui aurait dit: «Comment voulez-vous que le Conseil municipal se prononce déjà sur des investissements, alors qu'il ne connaît pas le volume global qui va lui être proposé?» Nous ne sommes pas procéduriers et je dirais même que nous sommes de bonne foi. Nous n'avons rien à redire sur cette proposition; à part des considérations et des remarques d'ordre technique auxquelles notre collègue M. Reichenbach a déjà fait allusion, et auxquelles nous pourrions nous rallier, cela sera le travail d'une commission. Nous n'avons aucune opposition à formuler sur le contenu lui-même de cette proposition, mais le problème de ne pas avoir à disposition le plan financier quadriennal est quelque chose qui nous paraît contraire au rapport au bon fonctionnement de ce parlement.

Rappelons que ce nouveau Conseil administratif a été élu au mois de juin, qu'il a été en charge d'un budget qui ne lui appartenait pas vraiment, qu'il a dû aménager; ensuite il a dû élaborer sa politique, puis il a dû se mettre au travail sur un plan financier quadriennal. Le dernier plan financier quadriennal avait été déposé au mois de septembre – c'était en 1997; nous sommes aujourd'hui au mois de février et nous n'avons toujours pas le plan financier quadriennal.

Cette situation est celle dont nous allons discuter lors de notre caucus. Il semblerait que quelques informations aient été transmises au Conseil administratif et que ce message ait été entendu. J'en veux pour preuve la déclaration d'intention qu'a faite tout à l'heure M. le conseiller administratif, qui s'est engagé devant ce Conseil à déposer le plan financier quadriennal – non pas M. Ferrazino, mais le Conseil administratif in corpore – au mois d'avril. Nous n'avons aucune raison de douter de l'engagement des magistrats du Conseil administratif. Nous sommes favorables à des relations beaucoup plus paisibles que celles que nous avons eues par le passé et nous tenons compte de ce qu'a dit M. le conseiller administratif Ferrazino.

Si, maintenant, nous pouvions recevoir de la part de la commission des sports – et je pense particulièrement à sa présidente – des engagements très clairs nous assurant qu'il est exclu qu'un rapport soit établi par la commission des sports et de la sécurité avant que le PFQ soit déposé, si c'est à cette commission que la proposition est adressée, à ce moment-là, nous pourrions effectivement revoir notre position et accepter de manière beaucoup plus paisible et sereine cette proposition à laquelle, nous le répétons, à part des observations techniques, nous n'avons aucune opposition à formuler.

**M. René Winet (R).** Pour ne pas demander la parole une deuxième fois, j'aimerais m'exprimer en même temps sur les propositions N<sup>os</sup> 33 et 34, si vous le permettez, Monsieur le président. (*Acquiescement du président.*)

Grâce au revêtement synthétique, le Championnat genevois de football ainsi que tous les tournois et entraînements peuvent se dérouler dans des conditions plus ou moins acceptables. Je vous parle en tant qu'ancien entraîneur qui a utilisé ces installations, et je vous recommande le renouvellement de ces installations proposé par le Conseil administratif.

Cependant, puisque, entre les deux propositions, il y a des différences financières sensibles, et également pour répondre aux questions posées par MM. Reichenbach et Losio, nous vous proposons simplement de renvoyer ces propositions à la commission des sports et de la sécurité pour une étude en profondeur.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est tout à fait d'accord d'entrer en matière sur cette proposition et de la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité ainsi que, comme l'a suggéré M. Winet – j'enfourche le même cheval de bataille que lui ce soir – la proposition N° 34.

Il va de soi que les travaux seront sérieux et concrets, grâce aux critères financiers contenus dans le PFQ. M. Ferrazino nous a assuré que le Conseil administratif nous remettrait ce document au mois d'avril; au Parti démocrate-chrétien, nous osons espérer que cela sera début avril, ainsi nous ne perdrons pas de temps et nous pourrons travailler dans les meilleures conditions. Nous vous invitons donc à accepter cette proposition et à la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité.

**M. Sami Kanaan** (S). Dans un premier temps, le groupe socialiste rejoint l'opinion exprimée par le groupe des Verts et mon collègue Losio. Nous n'avons rien contre la proposition, mais nous voulons également rappeler que le PFQ, dont nous ne disposons pas encore, est un des instruments principaux pour faire de la politique dans cette municipalité.

Cela dit, pour ne pas être procédurier et si le Conseil administratif nous garantit vraiment qu'on aura le PFQ en avril, on pourrait accepter de transiger et de renvoyer aujourd'hui en commission des sports et de la sécurité cette proposition N° 33, ainsi que la proposition N° 34 – je gagne du temps en ne prenant pas à nouveau la parole sur l'objet suivant – mais en veillant à ce que la commission ne renvoie pas ces objets avant que le PFQ ne soit déposé, ce qui sera une motivation, comme une autre d'ailleurs, pour le Conseil administratif pour terminer le PFQ.

Si une majorité se dessine aujourd'hui pour un renvoi en commission, on évoquera cette fameuse thématique dont le groupe socialiste a passablement discuté: quelles sont les commissions adéquates pour ce genre d'objet. Nous sommes arrivés à la conclusion – qui va peut-être vous surprendre – qu'il n'y a pas qu'une commission adéquate pour traiter ce genre d'objet! A quelques exceptions près, s'il s'agit d'objets vraiment mineurs, par exemple, nous estimons que des objets de ce type, qui relèvent à la fois de la politique dans un domaine donné – ici le sport – mais concernent aussi un chantier, méritent un renvoi à deux commissions, mais à certaines conditions. A condition que cela soit bien organisé, et cela est possible, d'abord pour vérifier l'opportunité de renvoyer l'objet à la commission spécialisée – ici la commission des sports et de la sécurité – et, ensuite, à la commission des travaux pour vérifier l'aspect chantier en tant que tel. Cela ne marche que si les deux commissions se coordonnent et, en particulier, si elles se suivent et ne travaillent pas en parallèle.

On vient de tester cette méthode lors du traitement de l'objet qui concernait le logement, la GIM. La commission du logement a fait son travail, l'a terminé, a fait un rapport qu'elle n'a pas déposé au bureau du Conseil municipal, mais qu'elle a transmis, à titre informel, à la commission des finances qui en a pris connaissance et qui a terminé le travail, très rapidement d'ailleurs. Il faut éviter évidemment que les commissions travaillent en parallèle.

Nous risquons – je le dis aujourd'hui – de proposer cette démarche plus souvent en espérant que les présidents de commission seront en mesure de coordonner leurs travaux. Sur cet objet-là, nous proposons le double renvoi, comme pour l'objet suivant, si la majorité se dessine pour un renvoi en commission. Toutefois, je tiens d'abord à entendre de la part du Conseil administratif que le PFQ sera là début avril.

**M. Roman Juon (S).** Nous avons donné notre avis sur le renvoi de la proposition et je vais enchaîner concernant la qualité du revêtement que nous allons fournir aux sportifs. Décidément, on oublie toujours – et c'est mon leitmotiv depuis quelques années – le problème des jeunes et de ceux aussi qui ne font pas du sport avec ce que j'appellerais un encadrement officiel ou dans des équipes, des associations qui ont un statut, mais qui pratiquent un quelconque sport de rue.

On a équipé la ville de terrains de streetball, qui se situent n'importe où, même pas dans les préaux d'école; il y en a une quarantaine et, depuis un certain nombre d'années, il y a aussi ce qu'on appelle le minifoot, une trentaine de terrains actuellement. Le problème concerne le revêtement. Quand le terrain se trouve dans un parc, par exemple, sur la plaine de Plainpalais, on a toutes les peines du monde à réaliser de tels équipements. En effet, il faut avoir une surface qui puisse être utilisée 365 jours sur 365.

Je demande au Service des sports si, à un moment donné, on ne pourrait pas envisager une étude plus globale pour servir toutes les catégories de sportifs, les sportifs organisés et les autres, ceux qui jouent simplement avec un ballon. Les adultes jouent aussi sur ces terrains de minifoot et ils peuvent aussi s'exprimer dans les mêmes conditions.

Voilà, c'est mon vœu. Je ne m'adresse pas au Conseil administratif, mais à la commission des sports et de la sécurité ou à la commission sociale pour qu'elles coordonnent les installations.

**Le président.** Je salue à la tribune du public un membre actif du Parlement des jeunes, M. David Rappard. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). L'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) a fait le même chemin que M. Kanaan. Nous demandons également le renvoi de cet objet à la commission des travaux et à la commission des sports et de la sécurité.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Tout d'abord, je ferai quelques remarques sur les questions du revêtement, synthétique ou stabilisé, des terrains. C'est un vieux débat que nous pouvons reprendre, Monsieur Reichenbach. Il y a quelques années, nous avons discuté pendant plusieurs mois afin de déterminer quel était le meilleur revêtement et nous avons finalement adopté une solution intermédiaire: notamment pour les entraînements, nous disposons de terrains synthétiques et de terrains stabilisés. Dans la pratique, ce sont les terrains synthétiques qui sont le plus utilisés. En effet, le Service des sports a constaté que les terrains stabilisés sont moins utilisés pour les entraînements; de surcroît, ceux-ci nécessitent un travail de hersage du terrain après un certain nombre d'heures d'utilisation, ce qui n'est pas le cas des terrains synthétiques.

Pour les deux propositions qui vous sont soumises ce soir, nous avons demandé l'avis des clubs afin de déterminer s'ils voulaient un autre revêtement; de l'avis unanime, le revêtement synthétique est le plus adapté. Ces terrains synthétiques servent aux entraînements des clubs de juniors et d'adultes, comme l'a dit M. Winet, et également aux cours de gymnastique des écoles.

On peut donc reprendre ce débat, Monsieur Reichenbach. Je ne me rappelle pas que vous ayez demandé une étude comparative, mais on doit encore avoir dans nos dossiers les documents expliquant ce qu'est un terrain stabilisé et un terrain synthétique. Je vous accorde toutefois qu'il y a peut-être une évolution dans les nouvelles générations des synthétiques par rapport à ceux d'il y a dix ans; les matériaux sont meilleurs ou, du moins, différents.

Comme M. Ferrazino vous l'a annoncé tout à l'heure, nous déposerons le plan financier quadriennal au mois d'avril. Actuellement, c'est la quatrième version que nous examinons. Si cela prend un peu plus de temps que les autres années, c'est parce que, au lieu de revoir ce plan année après année – ce qui faisait qu'on vous le présentait en octobre ou novembre, juste avant la période de l'étude du budget – nous établissons d'emblée un plan financier pour quatre ans. Nous entendons que ce plan financier quadriennal soit le reflet de notre déclaration de législature.

Bien entendu, c'est un plan d'intention, mais il se modifie presque de jour en jour. Par exemple, ce matin, lors d'une entrevue, nous avons reçu la Fédération des maisons associatives à la rue des Savoises. Rien n'était prévu à son sujet dans

le 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal et, si nous vous l'avions déjà soumis, rien n'aurait été prévu dans le 19<sup>e</sup> PFQ. Nous devons donc compter avec des projets qui peuvent arriver tous les jours. Je vous demanderai donc de faire preuve d'une certaine largesse d'esprit, d'autant plus que les crédits que nous présentons ce soir étaient déjà inscrits au 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal. Sachant en effet que la durée de vie d'un terrain synthétique est de dix à douze ans, on peut programmer longtemps à l'avance certaines dépenses dans le cadre du PFQ. Je pense, Monsieur Losio, qu'il ne faut pas en faire une montagne; quand vous aurez les chiffres en main, vous constaterez que le budget du sport pour quatre ans représente 1,1% sur une moyenne de 100 à 110 millions dépensés par an en investissements.

Le fait de renvoyer cette proposition à deux commissions est une idée nouvelle, une commission donnant son préavis et l'autre décidant des travaux. J'en étais resté à des raisonnements antérieurs; je pensais que, dans les commissions, chacun était capable de traiter tant l'opportunité du projet que les travaux. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tels que je vous connais, vous êtes d'une grande compétence pour faire les mêmes choses dans la même commission.

**M. Pierre Reichenbach** (L). Je remercie M. Hediger de savoir que vingt ans divisé par trois, cela fait dix ans! Ce que je sais, c'est que nous en avons longuement parlé et que la commission des sports et de la sécurité avait fait une étude fort détaillée concernant les terrains stabilisés et synthétiques.

Il apparaît la chose suivante. Le Conseil municipal, depuis lors, a pris d'autres dispositions en souhaitant qu'on puisse, sur des grandes surfaces comme des terrains de football, laisser pénétrer l'eau dans le sous-sol géologique. On nous avait alors dit: «On vous trouvera des «moquettes» qui laissent passer l'eau en sous-sol», mais c'est totalement incompatible avec les sous-constructions qui sont faites pour les «moquettes».

Nous souhaitons avoir une étude sérieuse et non noyer le poisson, car ce qui se passe maintenant, je le dis, c'est noyer le poisson! On nous sert chaque fois les mêmes éléments et chaque fois d'autres motifs pour dire qu'on ne veut pas le faire! J'affirme cependant que les terrains stabilisés, cela fonctionne parfaitement bien.

Quant au football pratiqué sur les terrains synthétiques, pour les juniors jusqu'à un poids de 45, 50 kilos, c'est tout à fait acceptable, mais les adultes qui font aussi du football ne peuvent pas utiliser ces terrains, parce qu'il y a des problèmes de luxation aux articulations des jambes. Des médecins sont venus à la commission des sports et de la sécurité présenter divers cas et, cela, vous oubliez

complètement de le dire. Je signale que le D<sup>r</sup> Ramazzina était venu nous faire une présentation, avec des photographies, en nous montrant les dommages causés sur les sportifs. A la limite, je demande simplement qu'on nous donne les indications précises. Moi, Monsieur Hediger, je n'ai pas la chance de changer ma «moquette» tous les sept ans.

**Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (une opposition et quelques abstentions).**

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté par 28 oui contre 23 non.**

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des sports et de la sécurité est accepté sans opposition (quelques abstentions).**

- 6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Écu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier (PR-34).**

### **Préambule**

Le centre sportif du Bois-des-Frères compte entre autres installations sportives deux terrains de football, l'un en gazon naturel, l'autre en revêtement synthétique.

Deux autres terrains en herbe sont situés au stade voisin des Libellules. Le terrain de football synthétique, d'une surface de jeux de 90/58 m, est éclairé mais ne dispose pas d'un arrosage automatique. Le synthétique actuel a été posé en 1987 lors de la construction du centre sportif.

Le terrain synthétique du Bois-des-Frères est un terrain d'entraînement très prisé, spécialement en cas de pluie, par les quatre clubs résidents: USI Azzuri, FC City, AS Fribourgeoise, US Genève-poste FC, qui totalisent 24 équipes.

Il accueille les matches qui ne peuvent être joués sur les terrains naturels pour cause de pluie, mais aussi en raison de la surcharge des autres terrains municipaux, par exemple ceux de Balexert ou de Varembé. De nombreux tournois corporatifs et scolaires s'y déroulent également.

Ce terrain synthétique est en fin de vie: le revêtement se dégrade rapidement en raison de son âge et d'une utilisation intensive, les fils de coutures des lais sont devenus apparents, en particulier dans la zone des buts côté bâtiment, un grand nombre de coutures ont dû être réalisées. Par endroits, les usagers évoluent sur la trame. La poussière verte qui se dégage du revêtement démontre sa dégradation.

Aujourd'hui, son remplacement devient donc une absolue nécessité, avant que l'AGCF ne l'interdise à la pratique du football.

Il est en outre nécessaire de doter ce terrain d'un arrosage automatique similaire à celui du terrain du stade de Varembe. La fibre ainsi humidifiée donne davantage de souplesse au terrain qui devient ainsi plus confortable, s'use moins vite et ménage les articulations des joueurs. En même temps, on évite les brûlures en cas de chute, on réduit la température de surface et on empêche les dégagements de poussières.

### **Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux**

Le revêtement actuel de type Polygras en fibres torsadées de 12 mm est posé sur un empierrement réglé.

Au fil des années, le fond a subi des tassements irréguliers, dus notamment aux précipitations atmosphériques et au drainage, rendant les trajectoires de balles aléatoires.

Pour éviter ce problème, il est prévu, après dépose et évacuation du gazon existant et après installation d'un système d'arrosage automatique, de reprofiler avec un enrobé bitumineux poreux l'ensemble de la surface de jeux.

Les travaux prévus sont les suivants:

- dépose et évacuation du tapis existant;
- exécution de fouilles diverses pour l'installation d'un système d'arrosage automatique;
- contrôle, nettoyage et remise en état si nécessaire du réseau de drainage existant;
- reprise partielle des pavés des bordures pour la fixation du nouveau gazon;
- reprofilage complet de la surface de jeux;
- exécution d'un enrobé poreux sur la surface;
- pose d'un gazon synthétique permettant la pratique du football (95%) et la pratique du hockey sur gazon (5%). Ce type de gazon permet au joueur de

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2000 (soir)  
Proposition: revêtement du stade du Bois-des-Frères

jouer «dans le gazon» et non, comme jusqu'à présent, «sur le gazon», tout en permettant de pratiquer le jeu de hockey sur terre. Les lais, posés sur l'enrobé, seront collés entre eux selon les procédés actuels. Le type exact ainsi que, dans la mesure du possible, la marque du produit posé seront discutés en détail avec les clubs utilisateurs;

- marquage des lignes de jeux par changement de teinte du matériau;
- divers travaux pour repose des buts, des corners, etc...

### Estimation du coût

		Fr.	Fr.
4	Aménagements extérieurs		
42	Places de jeux et de sport		
425	Travaux préliminaires		385 000
	Dépose et évacuation du gazon existant	60 000	
	Travaux divers (buts, corners)	10 000	
	Démontage des bordures	35 000	
	Nouvelles bordures	10 000	
	Reprise du fond, réglage et enrobé bitumineux	210 000	
	Arrosage	60 000	
426	Gazon synthétique		560 000
496	Honoraires		60 000
	Ingénieur spécialisé (environ 6,5%)		
5	Frais secondaires et compte d'attente		55 000
52	Echantillons, maquettes, reproduction documents, information, plaquette	3 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus	52 000	
	Sous-total I :		1 060 000
55	Prestation du maître de l'ouvrage		53 000
	Honoraires de promotion construction		
	– pour les rénovations et les restaurations		
	5% du sous-total I		
	Sous-total II:		1 113 000
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction		
	<u>1 060 000 x 3 x 4,5%</u>		5 960
	2 x 12 mois		
	Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total II		11 130
	Total général:		1 130 090
	Arrondi à		1 130 000

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois de novembre 1999 et ne comprennent aucune variation.

### **Prix du m<sup>2</sup>**

La surface de jeux du terrain est de 5220 m<sup>2</sup>, soit un prix de «transformation» de  $1\ 130\ 000 / 5220 = 216,50$  francs le m<sup>2</sup>.

Par rapport à la surface de gazon mise en œuvre, le coût de transformation est de  $1\ 130\ 000 / 5\ 890 = 191,85$  francs le m<sup>2</sup>.

### **Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront trois mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est au minimum de 6 mois après la date du vote du crédit, mais, pour des raisons techniques, les travaux devront obligatoirement être réalisés durant la belle saison.

### **Plan financier quadriennal (PFQ)**

Cet objet est prévu sous le N° 50.44.02 du 18<sup>e</sup> plan financier quadriennal 2000-2003 pour un montant de 1 200 000 francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

S'agissant d'une réfection, ces travaux ne provoqueront pas de modification des charges d'exploitation actuelles.

Charge financière annuelle sur 1 130 000 francs comprenant les intérêts  
au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 15 annuités 102 180

### **Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Écu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 130 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 11 130 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant l'année de mise en exploitation, soit de 2001 à 2015.

*Préconsultation*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

**M. Sami Kanaan** (S). Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous appliquons à cette proposition la même logique qu'à la proposition N° 33: nous demandons, sous réserve du fameux PFQ, que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux et à la commission des sports et de la sécurité.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des sports et de la sécurité est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

**Le président.** Cette proposition sera donc renvoyée aux deux commissions précitées. Monsieur Reichenbach.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Monsieur le président, si on procède au renvoi aux deux commissions, il serait logique que la commission des sports et de la sécurité se prononce sur l'opportunité du projet. Une fois que la commission des sports et de la sécurité aura terminé ses travaux, la commission des travaux les continuera, mais l'inverse n'est pas possible – êtes-vous d'accord?

**Le président.** Monsieur Reichenbach, je vous propose de régler cela en commission; on ne va pas voter le travail des commissions en séance plénière. Je suggère que les deux commissions se réunissent dans un premier groupe commun, pour se répartir les tâches sur l'opportunité du projet et sur les travaux proprement dits. Ce n'est pas la séance plénière qui va déterminer la tâche des commissions; c'est à vous de le faire lors d'une première réunion conjointe.

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur le président, je salue votre souci de régler cela. Simplement, je cite à nouveau l'exemple que j'ai donné tout à l'heure. Les deux présidents de la commission du logement et de la commission des finances se sont très bien arrangés: la commission du logement a traité l'objet en étudiant d'abord son opportunité puis a transmis le rapport au président de la commission des finances. Cela a très bien fonctionné, donc, pas de séances communes, cela fait trop de jetons de présence.

**Le président.** On est d'accord, Monsieur Kanaan. Simplement, ce n'est pas au plénum d'en décider. Madame Bobillier.

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S).** A la commission sociale et de la jeunesse, quand il s'agit de construire une école, la commission sociale et de la jeunesse se penche

sur l'opportunité du projet et, ensuite, transmet son rapport à la commission des travaux. Cela fonctionne très bien depuis des années. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire au niveau de la commission des sports et de la sécurité.

**Le président.** Il n'y a aucun problème, Madame Bobillier; c'est sans doute comme cela que cela se fera.

## 7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35).

### 1. Préambule

Des données sur la structure de la population, des ménages, des logements, des bâtiments, des établissements et sur les mouvements de «navetteurs» sont collectées tous les 10 ans sur le territoire suisse (article premier de la loi fédérale).

La loi sur le recensement fédéral de la population, du 26 juin 1998, remplaçant celle du 3 février 1860, prévoit un relevé structurel en l'an 2000, en définissant les grandes lignes de la méthode, de l'utilisation et de la protection des données, ainsi que la répartition des frais entre la Confédération, les cantons et les communes.

L'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000 du 13 janvier 1999 définit dans le détail les buts et la portée du relevé de:

- a) l'ensemble des personnes résidant en Suisse;
- b) l'ensemble des logements;
- c) l'ensemble des bâtiments servant exclusivement ou partiellement d'habitation.

L'ordonnance arrête par ailleurs les modalités pratiques et désigne l'autorité compétente sur le plan fédéral (Office fédéral de la statistique) et sur le plan cantonal: service désigné qui répond de la coordination de la préparation et de l'exécution du relevé sur le territoire cantonal (communes) et qui tient lieu de service de liaison entre les autorités communales et l'office fédéral (Office cantonal de la statistique).

La date de référence du relevé est fixée au mardi 5 décembre 2000, les communes de plus de 100 000 habitants devant renvoyer les documents d'enquête et les documents auxiliaires à l'office fédéral au plus tard à la fin mai 2001.

Enfin, ce qui est important et nouveau, l'ordonnance prévoit le recours à un ou des centre(s) de services pour réaliser le recensement sur la base d'un fichier informatique fourni par l'autorité compétente. Sa mission est d'assurer l'envoi des questionnaires, les suivis et retours, ainsi que le traitement des données.

A Genève, pour le recensement de 1990, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 30 août 1989, un règlement fixant la répartition des tâches et des frais entre canton et communes, laissant à celles-ci le soin de prendre en charge la réalisation du recensement. Ce règlement ne s'applique bien sûr pas au recensement 2000, la répartition des coûts devant être faite en suivant la loi fédérale (article 7) et l'ordonnance sur le recensement fédéral (article 37).

En 1990, le montant du crédit voté s'est élevé à 2 050 000 francs. Le coût effectif a été de 1 745 073 francs, ce qui représenterait en francs actuels une dépense de plus de 2 100 000 francs, soit environ 12 francs par habitant.

Pour le recensement fédéral 2000, nous proposons le recours à une nouvelle méthode dite de «transit», qui s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information, le recours à un centre de services et aux services de la Ville (Protection civile et Agents de ville). Elle devrait permettre de réaliser une économie substantielle, puisque le coût du recensement 2000 est estimé à 1 691 500 francs, soit environ 10 francs par habitant.

Tous les efforts seront portés pour diminuer les frais du recensement de la population en l'an 2000, mais il apparaît déjà que certains frais pourraient augmenter, par exemple ceux des tarifs postaux!

## 2. **But du recensement fédéral**

Les relations entre l'Etat, l'économie et la société sont toujours plus complexes, les besoins en informations toujours plus grands. Le recensement de la population fournit des données de base qui permettent d'appréhender et de comprendre les changements en cours dans le pays.

Le recensement est désormais un relevé structurel complexe qui relie des données démographiques, économiques, sociales, géographiques et culturelles, et qui met en évidence l'ensemble des mutations qui se produisent en Suisse. Il constitue dès lors une base indispensable de planification et de décision.

Le recensement de l'an 2000 sera une étape de transition en vue des recensements futurs. Il comporte d'importantes innovations pour les communes et pose les fondements d'une rationalisation globale des recensements à venir.

Pour la première fois, les communes ont eu la possibilité de confier à un centre de services externe les travaux de routine en rapport avec le recensement. Plus de 70% des communes du pays, représentant plus de 90% de la population, ont décidé de faire usage de cette possibilité (toutes les communes, à Genève).

L'actualisation des données relatives à la population et aux bâtiments est une nécessité pour la Ville de Genève, comme pour les autres communes, car elle permet une mise à jour essentielle à une gestion saine et efficace des ressources qui seront disponibles dans le futur.

### 3. Méthode

Durant toute l'année 1999, des consultations ont eu lieu à l'échelon fédéral et entre les communes genevoises pour déterminer quelle serait la meilleure méthode pour réaliser le recensement 2000.

L'Office fédéral de la statistique a proposé un choix entre trois méthodes: «classic», «transit» ou «future», en laissant chaque fois l'option de choisir le recours ou non à un centre de services.

Comme leurs noms l'indiquent, ces trois possibilités permettent une transition entre la méthode traditionnelle, comme celle appliquée en 1990 et une approche entièrement informatisée du recensement qui devrait être réalisable en 2010.

Le compromis et la légendaire prudence helvétiques ont favorisé une approche intermédiaire donnant une large place à la réalisation informatisée du recensement, mais sans laisser complètement de côté la nécessité de procéder à des contrôles par des fonctionnaires municipaux.

Un très large consensus s'est fait également autour du recours à un centre de services pour réaliser une partie importante du recensement. L'Office fédéral de la statistique a sélectionné, dans le cadre d'une soumission publique, trois partenaires qui seront chargés de mettre sur pied et d'exploiter le centre de services. Chacun d'eux assume des tâches différentes:

- DCL Data Center, à Lucerne, assure l'exploitation proprement dite du centre de services;
- Interact Consulting AG, à Zurich, a développé une grande partie des applications informatiques, et
- DG Marketing, à Zurich et Lausanne, s'occupe du marketing et de la gestion des clients.

Nous regrettons bien sûr le fait qu'aucune entreprise genevoise n'ait été en mesure de s'imposer dans ce cadre. Cela étant, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ont intérêt à suivre cette mouvance vers une rationalisation des tâches et une meilleure efficacité à moindre coût.

Une charte du groupe de contact et des directives applicables aux travaux du centre de services ayant été élaborées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) à ce propos, ces documents sont disponibles en annexe à la proposition de crédit.

La méthode retenue repose par conséquent sur une préparation des fichiers informatiques par l'OCSTAT, en partenariat avec l'Office cantonal de la population et le cadastre, ainsi qu'avec le soutien de la Direction des systèmes d'information et du Service de la protection civile, ce dernier utilisant un logiciel permettant le regroupement de la population par ménage.

Ces données informatiques sont transmises par l'intermédiaire de l'OFS au centre de services, lequel s'assure, avec les autres partenaires, de l'envoi des questionnaires à tous les habitants et vérifie les retours. Les données sont ensuite traitées pour fournir les éléments statistiques permettant la synthèse des données recueillies. Le schéma de travail est le suivant:

- 00.05.2000 livraison d'un fichier de données pour un test réel au centre de services;
- 00.07.2000 envoi des questionnaires de test imprimés aux communes;
- 00.11.2000 livraison du fichier d'exportation des données;
- 27.11.2000 envoi des questionnaires aux personnes concernées;
- 05.12.2000 date du recensement;
- 01.02.2001 livraison aux communes de la liste des cas non résolus;
- 30.11.2001 livraison des fichiers d'harmonisation;
- 30.05.2002 harmonisation des registres des communes;
- 31.08.2002 transmission à l'OFS des fichiers électroniques et des documents d'enquête;
- 31.12.2002 échéance de l'archivage des questionnaires;
- 31.12.2002 destruction de toutes les pièces et informations au centre de services.

Le rôle de la Ville de Genève est limité à trois phases essentielles:

- a) contribution aux préparatifs en cours avec l'OFS, l'OCSTAT et le centre de services;
- b) recensement des ménages collectifs;
- c) suivi des cas ne répondant pas aux sollicitations du centre de services (pourcentage impossible à estimer).

Pour réaliser ces tâches, nous recommandons le maintien d'une structure légère au Secrétariat général, placée sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint, assurant les préparatifs, de même qu'un soutien de la Direction des systèmes d'information et du Service de la protection civile pour préparer le fichier des ménages.

Le recensement des ménages collectifs et le suivi des cas ne répondant pas aux sollicitations du centre de services seront assurés par le Service de la protection civile de la Ville de Genève, avec le soutien, si nécessaire, des agents de ville.

#### 4. Coûts

En partant d'une population de 170 000 habitants en ville de Genève, les coûts envisageables sont les suivants:

a) 6,95 francs par habitant pour le recours au centre de services, soit	Fr. 1 181 500
b) 3 francs par habitant pour les tâches annexes* de recensement, soit	<u>Fr. 510 000</u>
Total demandé	<u>Fr. 1 691 500</u>

\* par tâches annexes, nous entendons une réserve pour frais postaux additionnels (100 000 francs), des frais en personnel auxiliaire (250 000 francs), des frais administratifs (100 000 francs) et une réserve pour imprévus (60 000 francs).

Alors que le paiement effectif de 6,95 francs par habitant doit encore faire l'objet de discussions avec le Canton, selon la loi et l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000, la dépense prévisible sous point b) ci-dessus dépendra très largement de la fiabilité des données recueillies par le centre de services. Néanmoins, il faut d'ores et déjà prévoir l'engagement d'un chef de projet pour deux à quatre mois (décembre 2000-mars 2001) afin de réaliser le travail de suivi découlant de l'obligation légale de la municipalité.

Le montant dû au centre de services est payé, selon les directives, en trois échéances, à savoir:

1. 30% dès la signature du contrat avec le centre de services (1<sup>er</sup> trimestre 2000);
2. 60% dès réception des cas non résolus (1<sup>er</sup> trimestre 2001)
3. 10% dès que le nombre définitif des habitants a été communiqué par l'Office fédéral de la statistique à la Ville de Genève (dernier trimestre 2001).

#### 5. Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation du recensement fédéral 2000 n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 387 654 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral de la population en 2000 incombant à la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 691 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2005.











































*Préconsultation*

**M. Alain Marquet** (Ve). Une lecture superficielle de cet objet aurait pu nous inciter à demander le vote sur le siège, immédiatement, convaincus que les lois fédérales et cantonales nous obligeaient à le prendre en considération.

Pour notre part, nous avons lu attentivement la proposition du Conseil administratif et nous y répondons de la façon suivante. Très brièvement tout d'abord, en termes idéologiques. Le recensement est une vieille habitude qui a pu, à une certaine époque, loyalement servir à une forme de comptabilité, puis à une certaine planification. Seulement, voilà, des dérapages ont eu lieu. On sait ce que sont les fiches; je ne vous en referai pas l'historique. La population n'a d'ailleurs pas été insensible à cet argument, en tout cas lors de deux recensements, puisque, lors du dernier recensement, ce n'est pas moins de 5 à 7% de la population qui a refusé de remplir les questionnaires fournis, la plupart estimant d'ailleurs que les informations demandées étaient soit à caractère privé, donc non divulguables, soit disponibles dans les nombreux fichiers des multiples services des administrations, qu'elles soient municipales, cantonales ou fédérales.

L'argument en faveur de l'utilité de ce recensement le plus souvent évoqué est celui de la planification à court, moyen et long terme. C'est un argument qui a fait long feu, mais dont la pertinence reste encore à démontrer, dans la mesure où les recensements successifs, de plus en plus fouineurs, ne permettent toujours pas de prévoir si une école sera nécessaire dans les dix ans ici plutôt qu'ailleurs ni si les perspectives de l'emploi s'amélioreront, même au proche horizon du trimestre. Le recensement nous laisse donc régulièrement «infichus» de développer des perspectives démographiques, économiques, sociales ou environnementales. C'est donc un premier aveu patent d'inutilité.

Nous ne sommes pas insensibles à l'importance du recensement 2000, notamment dans l'optique de celui de 2010 qui sera, paraît-il, encore plus important. Je veux donc bien mettre l'aspect idéologique momentanément entre parenthèses et aborder l'aspect pratique, qui est aussi très intéressant. L'analyse de cet objet était particulière; nous avons bien compris que le Conseil administratif nous demande de lui voter un crédit de 1,7 million au titre de la participation aux frais du recensement. Le dernier règlement à ce sujet date de 1989; il régissait alors le recensement de 1990 et ne s'applique pas au recensement 2000, comme c'est d'ailleurs précisé dans la proposition. Malheureusement, on nous propose ici un simple «copier-coller» des décisions prises en 1989. Ce n'est pas parce que l'on aurait toujours ainsi fait qu'il faudrait simplement poursuivre.

A nos yeux, une étude plus fine est nécessaire, particulièrement quand on apprend, à la page 5 de la proposition, que le paiement de 6,95 francs par habitant,

sur les 10 francs que devrait coûter le recensement, doit encore faire l'objet de discussions avec le Canton. C'est de cet engagement de l'une ou l'autre partie que dépend essentiellement la fiabilité des informations recueillies.

Je vous rappelle que l'ordonnance fédérale sur le recensement de la population prévoit, à l'article 37, que les cantons prennent à leur charge les frais occasionnés par l'exécution du relevé sur le territoire cantonal, ainsi que l'indemnisation des organes y participant. La participation des communes aux frais est régie par le droit cantonal. J'ai pris la peine de téléphoner encore ce matin à l'Office cantonal de la statistique, à M. Pauli, qui, comme seule justification, m'a répondu que cela se passe comme cela, qu'on a toujours fait comme cela et qu'il n'y a pas de règlement spécial à ce sujet. Je ne vois donc pas pourquoi nous nous sentirions liés par la loi dans la prise en considération de cette proposition.

Si ces discussions doivent avoir lieu avec le Canton, que ces discussions aient lieu, qu'elles prennent en compte un point qui nous est cher – je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, chaque fois que nous discutons du budget – à savoir la répartition des charges, la répartition des tâches et aussi la péréquation dont on entend débattre chaque fois qu'on aborde certains dossiers qui nécessitent un financement ou un subventionnement partagé entre le Canton et la Ville. C'est typiquement la situation que nous rencontrons ici.

C'est d'autant plus important que l'état très incomplet, voire parfois inutilisable, des infos de 1990 ne peut que nous inciter à encourager le Conseil administratif à d'abord discuter avec le Canton plutôt que de nous proposer un crédit pour lequel la seule certitude possible – et le Conseil administratif le reconnaît dans sa proposition – est qu'il n'est pas définitif.

Je tiens à rappeler qu'il existe un Office cantonal de la statistique, qui fournit déjà de nombreuses données fiables et des analyses pertinentes. Un nouveau responsable vient d'y être engagé, je crois à la fin de 1999, qui a tenu à annoncer comme programme son intention de faire des récoltes des données élargies au canton de Vaud et à la zone transfrontalière. Nous ne voyons dès lors pas la nécessité de faire appel à grands frais à des officines privées, aux agents de ville, ou même à la Protection civile qui trouverait là, curieusement, une utilité assez surprenante.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, comme la loi fédérale prévoit que la répartition de la participation doit faire l'objet d'une négociation entre les communes et le canton, je vous invite à ne pas vous satisfaire simplement de la reproduction du mode de répartition telle qu'il fut pratiqué en 1990. Pour souligner une certaine apparence de bricolage de la proposition qui nous est présentée, j'évoquerai encore la marge de manœuvre nécessaire de 100 000 francs pour pallier l'augmentation éventuelle des frais postaux. En outre, je lis, dans l'article 39 de la même ordonnance que celle que je vous ai lue tout à l'heure, que la Confédération

prend à sa charge, à forfait, la totalité des taxes perçues pour les envois postaux. Je ne vois donc pas pourquoi il y aurait besoin de se préparer un coussin de 100 000 francs.

C'est la raison pour laquelle il me paraît plus utile de renvoyer sa copie au Conseil administratif, en lui demandant de revenir plus tard avec une nouvelle proposition, si possible moins onéreuse – on peut l'espérer – mais surtout une proposition qui soit réellement basée sur des négociations visibles, lisibles et claires avec le partenaire cantonal. En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser l'entrée en matière sur cette proposition.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Marquet, nous partageons certains points de vue que vous venez d'évoquer, à savoir que l'obligation légale prévoit que les frais du recensement pour les relevés sont pris en charge par les cantons et les communes. L'article 37 que vous avez évoqué n'est pas celui de la loi fédérale, mais de son ordonnance d'application. La loi fédérale pose le principe, dans son article 7 de la loi sur le recensement, que le canton et les communes doivent assumer ces frais. Vous avez raison, Monsieur Marquet: quand la proposition a été établie pour 2000, elle a été inspirée par ce qui avait été fait dix ans auparavant et, dix ans auparavant, on ne s'était pas beaucoup creusé les méninges, puisque, grosso modo, la Ville de Genève avait pris la globalité des frais à sa charge. Cela est d'autant moins justifié que la loi fédérale a été modifiée postérieurement au dernier recensement et que, aujourd'hui, les règles du jeu sont clarifiées.

Par conséquent, le Conseil administratif a décidé d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour examiner la clé de répartition entre le Canton et la Ville de Genève. Je vous demanderai non pas de nous renvoyer cette proposition, dans la mesure où nous sommes relativement pressés par le temps, vu les délais; je vous demanderai de la renvoyer en commission pour que, dans l'intervalle, nous puissions négocier avec le Conseil d'Etat cette clé de répartition.

Sur le principe, on doit procéder à ces relevés. La seule question qui se pose est de savoir comment les frais qui découleront de ces relevés seront répartis entre le canton et les communes. Donc, renvoyez ce projet en commission et nous reviendrons, une fois que nous aurons pu négocier avec le Conseil d'Etat, pour vous proposer une clé de répartition qui tienne compte des obligations des uns et des autres.

**M. François Sottas (AdG/TP).** Comme nous ne sommes pas à une absurdité près ce soir et que toutes les propositions faites par le Conseil administratif ont été

systématiquement renvoyées à deux commissions et qu'en plus le magistrat vient de nous demander un délai supplémentaire pour pouvoir négocier avec le Conseil d'Etat, je vous propose le renvoi à deux commissions: la commission des finances et la commission sociale et de la jeunesse. Le social s'occupe de nous de notre naissance jusqu'à notre mort; cela concerne le recensement. C'est pour cette raison que je vous propose le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voudrais quand même faire part de mon inquiétude par rapport au changement de perspective concernant la nature des objets. Tout à l'heure, on a assisté à un débat vif, mais intéressant, noble, au sujet de la nécessité d'avoir une école forte, ce qui est difficilement contestable.

Maintenant, ce qui m'ennuie, c'est que nous sommes en train de dire qu'il faudrait supprimer le vocabulaire. Comme nous le savons, et probablement que beaucoup d'enseignants ici le savent, même ceux qui n'enseignent pas les mathématiques – Monsieur le président, je sais votre intérêt pour ces questions – l'information est nécessaire pour savoir qui nous sommes, combien nous sommes; il faut des données pour cela. C'est le but du recensement. En plus, et nous le savons, dans tous les pays du monde, on fait des recensements; les pays les plus reculés font un recensement et on le fait depuis des milliers d'années. Cela doit donc probablement être utile.

Par conséquent, que l'on discute sur le fait qu'on voudrait payer moins, on le comprend – on a un souci d'économie depuis quelques années qui est assez honorable – mais qu'on en arrive à dire, et encore pour des motifs prétendument idéologiques, que le recensement pourrait ne servir à rien, moi, compte tenu du débat de tout à l'heure, cela me fait «tomber les chaussettes»! Les données servent à tout le monde; elles sont là pour comprendre la réalité, la réalité sociale, la réalité économique et aucune analyse, quand bien même on ne serait pas satisfait de leur résultat, ne peut se faire sans ces données.

Je trouve cela triste, Monsieur le président. Il fallait que je le dise à quelqu'un; je vous ai choisi. (*Rires.*)

**M. Sami Kanaan (S).** Lorsque nous avons examiné cette proposition, nous l'avons prise pour ce qu'elle apparaît être, c'est-à-dire incontournable, inévitable, indiscutable et nous avons décidé de la renvoyer à la commission des finances, sans trop de commentaires.

M. Marquet a attiré notre attention sur un aspect d'autant plus intéressant qu'il est d'actualité. Nous n'irons pas jusqu'à la non-entrée en matière pour ne

pas perdre de temps, mais, effectivement, l'étude en commission sera extrêmement critique et je peux vous garantir que cela ne ressortira pas de commission si nous n'avons pas de réponse claire sur un éventuel partage des tâches.

Comme ici il ne s'agit pas tellement de l'opportunité de l'objet, qui est créée par la loi fédérale, mais simplement de son financement, cela va évidemment à la commission des finances – à ce propos, je dirai à mon collègue Sottas que les mesures de rétorsion minables, cela commence à bien faire!

**Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.**

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à une large majorité (quelques abstentions).*

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

## **8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 350 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (3-5 avril 2000) et du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) (PR-36).**

### **1. Préambule**

Deux événements importants pour la Suisse et pour Genève auront lieu:

- du 3 au 5 avril 2000: deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Ville de Genève (département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement) en coopération avec le Département fédéral des affaires étrangères (Confédération/DDC) et l'Etat de Genève (Département de l'action sociale et de la santé);
- du 26 au 30 juin 2000: première Assemblée générale de l'ONU qui aura lieu à Genève et qui sera consacrée au suivi du Sommet de Copenhague (mars 1985) dont le thème sera le développement social, organisée en coopération avec l'ONU, la Confédération, le Canton et la Ville de Genève.

Face aux défis qui attendent l'humanité entière, comme la mondialisation de l'économie et de l'information, l'accès à l'emploi productif pour tous, l'élimina-

tion de la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale, ces deux rencontres des maires des plus importantes villes et des chefs d'Etat du monde entier placeront Genève au carrefour des politiques économiques et sociales.

La récente réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle montre l'enjeu que peuvent devenir de telles réunions, au moment où s'affrontent le dialogue sur l'évolution économique et la nécessité de mieux répartir les richesses entre pays riches et pauvres.

Le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté réunira à Genève près de 200 délégations représentant autant de villes de tous les continents qui ont adhéré à la Déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU décrétant la décennie 1997-2006 décennie de l'alliance des villes contre la pauvreté. Ces villes partageront leurs expériences dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de discussions prévues sur les thèmes de la décentralisation, du développement et de la coopération.

La Ville de Genève fait partie de cette alliance des villes depuis sa création. Elle a participé au premier Forum de Lyon, en octobre 1998, et entretient des relations très suivies avec la représentation européenne du PNUD, qui coordonne, depuis Genève, le développement de ce projet. Sa plus récente initiative fut le concert «NetAid» organisé la veille de l'ouverture de l'exposition Télécom et qui a permis de lancer le site Internet de récolte de fonds «[www.netaid.org](http://www.netaid.org)». Près de 450 participants – officiels, représentants de villes et d'organisations non gouvernementales, journalistes – sont attendus à l'invitation du PNUD et de la Ville de Genève. Une série de recommandations concrètes seront par ailleurs présentées comme propositions des villes et autorités locales au Sommet social. Le PNUD et les villes de Genève, Lyon et Alger conduiront la délégation de l'alliance lors du sommet.

Le Sommet mondial pour le développement social verra converger au Palais des Nations des milliers de délégués des 190 pays membres et observateurs de l'ONU, dont certaines délégations seront conduites par les chefs d'Etat. En marge de cette réunion, la Suisse organise une série de séminaires avec tous les acteurs du développement social. Y participeront entre 6000 et 8000 délégués représentant les organisations non gouvernementales, l'ensemble des institutions du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, les parlementaires d'un grand nombre de pays, les différents groupes de pression, le secteur privé et le monde académique.

Le cadre des discussions qui auront lieu durant ces deux réunions est résumé dans les «10 engagements de Copenhague», rappelés ci-dessous:

1. éliminer l'extrême pauvreté, chaque pays se fixant pour ce faire un terme en fonction de son contexte national;

2. favoriser la réalisation de l'objectif du plein-emploi, en en faisant une priorité de base des politiques économiques et sociales;
3. promouvoir l'intégration sociale, fondée sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme;
4. instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes;
5. accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés;
6. faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social;
7. accroître les ressources affectées au développement social;
8. créer «un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social»;
9. réaliser l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité et aux soins de santé primaires;
10. renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU, le cadre de coopération aux fins du développement social.

Compte tenu de l'importance pour Genève de participer activement à la préparation de ces deux réunions et de la nécessité de faire connaître le point de vue des autorités locales dans ce processus évoluant en parallèle à la globalisation de l'économie, le Conseil administratif propose un partenariat dans la mise en place des deux projets, impliquant un engagement financier de 350 000 francs, à savoir 150 000 francs (sur un budget total de 700 000 francs) pour l'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et 200 000 francs (sur un budget de 5 millions de francs) pour l'organisation du Sommet social.

## 2. Nécessité de la participation de la Ville de Genève

Ces dernières années, la Ville de Genève a participé à de nombreux événements en liaison avec ce qu'il est convenu d'appeler la «Genève internationale», dont les principaux ont été:

- la participation à la gestion des immeubles mis à la disposition des organisations internationales par le biais de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI);
- l'organisation de nombreuses réceptions et visites de délégations étrangères en coopération avec les autorités fédérale et cantonale;
- l'installation de la Coordination des autorités mondiales de villes et autorités locales à Genève (CAMVAL) (1997);

- la participation à l'organisation de la 31<sup>e</sup> Assemblée de la Banque asiatique de développement (1998);
- la contribution aux célébrations du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (1998);
- les ouvertures du nouveau Palais Wilson (1998) et du Centre Henry-Dunant pour le dialogue humanitaire (1999);
- la contribution au cinquantième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949;
- le quatre-vingtième anniversaire de l'installation à Genève du Bureau international du travail et de la défunte Société des Nations;
- le soutien au Centre d'accueil pour internationaux de Genève et au Club suisse de la presse.

Ces participations de la Ville de Genève n'ont été que de modestes contributions à quelques événements importants pour le renforcement de la Genève internationale, au moment où une concurrence existe avec d'autres villes européennes désireuses de se forger également une dimension internationale.

Il n'est pas besoin de faire ici la démonstration de la nécessité pour la municipalité de jouer un rôle actif dans le renforcement de la Genève internationale, les statistiques établies par la Mission suisse auprès des organisations internationales (cf. annexes) montrant elles-mêmes cette importance, notamment en ce qui concerne les flux financiers engendrés par cette présence (8 milliards de budget des organisations internationales et environ 3 milliards de dépenses à Genève).

Les choix stratégiques de la Ville de Genève étant de contribuer au renforcement de la Genève internationale et de participer activement à des rencontres destinées à promouvoir le développement durable, en tenant compte des environnements économiques et sociaux, ainsi que la promotion des réseaux de villes et autorités locales, il devient dès lors explicite que sa participation aux deux événements présentés dans ce document est incontournable.

### 3. Organisation des deux événements

Les deux événements seront organisés en coordination étroite, bien que deux structures distinctes aient été mises en place au niveau de la Ville:

- au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, pour assurer la préparation et l'organisation, en liaison avec le PNUD, du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté. Un comité d'organisation, «piloté» par le département, a été installé et regroupe notamment le PNUD, les villes de Genève et Lyon, l'Etat de Genève;

## Proposition: Forum contre la pauvreté et Sommet social

- au Secrétariat général, pour assurer la préparation, avec le délégué du Conseil fédéral, du Sommet social (cf. chartes organisationnelles en annexe). La participation de la Ville de Genève dans ce cadre est politique au niveau du comité de patronage de l'événement et opérationnelle dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du projet. Il est en outre proposé de participer aux frais de réception, d'organiser un concert au Victoria Hall dédié au Sommet social, de mettre en place le système d'information de la conférence et de participer à la mise en place des animations culturelles qui auront lieu à Genève du 26 au 30 juin 2000, si possible dans le cadre des programmations prévues.

Il s'agit pour la Ville, en accordant son soutien à ces deux événements, d'apporter une contribution complémentaire destinée à faire un geste politique et à assurer une participation et une présence de Genève qui soient à la hauteur de sa réputation dans le monde.

#### 4. Coûts

Les coûts envisagés pour la réalisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté sont les suivants:

- participation aux frais d'organisation du forum (secrétariat, accueil des délégations, personnel d'accueil, interprétariat, etc.);
  - participation aux frais d'information et de réception du forum,
- soit un montant total, pour la Ville de Genève, de 150 000 francs.

La Confédération a déjà décidé d'apporter une contribution de 150 000 francs pour les frais de voyage des délégations venant des pays les plus pauvres et que l'Etat de Genève (Département de l'action sociale et de la santé) participe à l'organisation du forum par l'octroi d'une subvention de 200 000 francs, le PNUD lui-même ayant accordé à cette organisation une somme de 200 000 francs. Les participations des fonctionnaires municipaux du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi que de la Direction des systèmes d'information, font partie des budgets de fonctionnement de la municipalité.

En ce qui concerne le Sommet social, les dépenses suivantes sont prévues:

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| – participation à la réception d'ouverture et au repas des chefs de délégations, selon la clé de répartition habituelle entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève | Fr. 100 000               |
| – participation aux animations culturelles et à l'information des participants au Sommet social   | <u>Fr. 100 000</u>        |
| <b>Total pour la Ville de Genève</b>  | <u><b>Fr. 200 000</b></u> |

A relever que la Confédération a prévu la somme de 3 millions de francs et le Canton de Genève 500 000 francs pour assurer une partie importante du financement de cette réunion, le solde étant financé par le secteur privé qui a déjà reçu un dossier «sponsoring». La participation de la Ville de Genève est scindée en deux parties, à savoir ce qu'il convient d'appeler une contribution sous forme de prestations (participation à la mise en œuvre du projet, mise en place du système d'information de la conférence, mise à disposition du foyer du Grand Théâtre pour le dîner des chefs de délégations et organisation d'un concert de l'Orchestre de la Suisse romande au Victoria Hall entrant dans le cadre de sa programmation, sans oublier le soutien de la Voirie pour le pavois et le nettoyage) et une contribution en espèces comme mentionné ci-dessus.

Le Conseil administratif estime nécessaire de faire une proposition de crédit pour cette somme de 350 000 francs venant en dépassement de ses charges de fonctionnement prévues au budget 2000.

#### **5. Budget prévisionnel d'exploitation**

L'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et du Sommet mondial pour le développement social n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 80 283 francs.

#### **6. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et bénéficiaire pour l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté est la Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et le service gestionnaire et bénéficiaire pour le Sommet mondial pour le développement social est le Secrétariat général.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 350 000 francs destiné à couvrir les frais d'organisation à Genève:

- du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (3-5 avril 2000) organisé par la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en collaboration avec la Confédération et l'Etat de Genève;
- du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) organisé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, la Confédération et le Canton de Genève.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit 150 000 francs pour le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et 200 000 francs pour le Sommet mondial pour le développement social, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2001 à 2005.

*Annexes:* mentionnées.

















**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je ne devais parler que du Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté; M. Vaissade, qui sera maire en juin 2000, devait parler du Sommet mondial pour le développement social, dit «suivi de Copenhague». En l'absence de M. Vaissade, je parlerai donc des deux sujets.

La première réunion du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté est organisée – comme vous pouvez le lire dans la proposition du Conseil administratif – à la fois par l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le département de votre serviteur, l'Etat de Genève et la Confédération. Pour idée, il faut savoir que l'Etat, le département de M. Guy-Olivier Segond, mettra 200 000 francs à disposition et la Confédération à peu près la même somme pour ce grand événement qui aura lieu du 3 au 5 avril 2000.

Vous savez que, de plus en plus, sur la planète, nous assistons à des rapports de ville à ville, plutôt que d'Etat à Etat; c'est peut-être dû aux conséquences de la chute du Mur de Berlin. Il survient des fragmentations de pays, comme on le voit dans l'ex-Union soviétique et dans certains pays d'Afrique, comme en Ethiopie avec l'Erythrée. Les régions revendiquent de plus en plus de pouvoir devenir autonomes. Il est donc important d'avoir ces dialogues de ville à ville.

Sur ce plan-là, la ville de Genève, ville internationale, qui est considérée dans le tiers monde comme une ville partenaire, plus que New York, parce que New York est souvent suspecte de lien avec l'impérialisme, peut jouer un rôle déterminant. Il est évident qu'à Hanoï, à Madagascar ou en Guyane, la ville de Genève est souvent plus connue que le canton de Genève. La Ville de Genève peut donc jouer un rôle éminent et peut-être reprendre la place de «Genève ville internationale», que nous avons malheureusement un peu perdue depuis quelques années au profit de New York et de Vienne.

La réunion du mois d'avril aura pour but de faire un état des lieux de la pauvreté dans les villes. Vous savez que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Ensemble, nous déterminerons aussi les propositions d'actions de base, susceptibles d'enrayer le développement de la pauvreté et de conduire à des initiatives favorisant le retour au développement social équilibré des communautés humaines vivant dans les villes, avec la notion en arrière-plan – et cela fera plaisir aux écologistes – de développement durable.

Nous avons un autre objectif, peut-être ambitieux, mais nous nous attelons à sa réalisation, visant à mettre en place un fonds international de solidarité qui sera géré directement par les villes. Genève et Lyon pourraient être les initiants de la création de ce fonds. Nous pourrions ainsi financer des actions sociales dans cer-

tains domaines. Je donne un exemple: favoriser le microcrédit. Vous savez qu'il y a des expériences, par exemple au Bangladesh ou dans d'autres pays parmi les plus pauvres du monde qui, en ce moment, portent leurs fruits.

Autre objectif: accroître les collaborations de l'Alliance mondiale des villes avec des programmes voisins développés par les Nations Unies, par exemple dans le domaine de l'habitat, avec des gouvernements, la Banque mondiale, le réseau City-Alliance et d'autres partenaires. Ainsi, nous pourrions créer un réseau unique luttant contre la pauvreté.

Nous pourrions, et c'est un des derniers objectifs, développer un partenariat fructueux avec la société civile, en premier lieu avec les organisations non gouvernementales (ONG). Vous savez qu'il y en a beaucoup qui sont basées à Genève et nous pourrions renforcer les liens avec ATD Quart Monde, qui est une association remarquable – en France, elle avait été mise en place par Geneviève de Gaulle – et qui se bat contre la pauvreté.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les objectifs de ce forum, peut-être ambitieux, mais que nous essaierons de réaliser au mois de mai. Nous attendions 200 délégués; il y en a déjà 300 qui se sont annoncés et il y a aussi des chefs d'Etat qui, voyant l'organisation de ce forum, organisation qui paraît leur plaire, ont annoncé leur venue à Genève. C'est donc, je le répète, un événement important pour notre ville de Genève.

En ce qui concerne le Sommet social dit «suivi de Copenhague», qui a lieu du 26 au 30 juin 2000, je ne vais pas reprendre ce qui est écrit dans la proposition. M<sup>me</sup> von Arx-Vernon sera certainement contente de lire à la page 2 du rapport, au point 4, qu'il faudra «instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes». Des discussions auront donc lieu dans le cadre de ce suivi de Copenhague. A la même page, M. Mouhanna sera certainement content de lire, au point 9, qu'on essaiera de parler de la réalisation de «l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité». C'est important, M. Mouhanna nous en a parlé tout à l'heure à propos de l'Ecole d'ingénieurs. Un autre point aussi important est de renforcer par l'intermédiaire de l'ONU le cadre de coopération, afin de trouver des voies plus efficaces concernant le développement social.

Ce sommet est très important; nous attendons 8000 à 10 000 personnes. Encore une fois, c'est très important pour la renommée de Genève, capitale «mondiale»; c'est aussi important pour le commerce local – je dis cela pour certains qui sont attentifs à ce point.

Je sais que, dans le *Courrier*, il y a eu certaines critiques concernant ce Sommet social, car, dans le comité d'organisation, il y a des personnalités qui dérangent. Ce ne sont peut-être pas forcément des personnalités pour qui j'ai énormément d'admiration, mais il faut savoir qu'ils font partie de ce qu'on appelle les

partenaires sociaux, souvent liés au patronat, mais nous ne pouvons pas fonctionner en circuit fermé. C'est comme dans la nature: l'eau en circuit fermé finit par s'atrophier et par mourir; donc, Monsieur Reichenbach, une eau vivante est une eau ouverte sur l'extérieur. Il en est de même au sujet de la démocratie et des sommets. Si on veut ronronner ensemble, on peut le faire, mais cela n'est pas très efficace, d'où l'utilité de convoquer à la fois des syndicalistes ouvriers et des syndicalistes patronaux, comme cela se fait à l'heure actuelle en France. Vous êtes au courant des discussions importantes sur le lien social qui ont lieu en ce moment en France, à l'instigation du gouvernement.

Dans la proposition, vous avez vu qu'il y a 100 000 francs pour les réceptions; je sais que certains ont critiqué cette dépense. A Genève, il y a le syndrome du «sucre ou rien du tout». Je crois que si nous recevons des participants à un tel sommet, il faudra quand même les recevoir avec un minimum de décence; 100 000 francs pour 8000 à 10 000 personnes, cela n'est pas beaucoup. Mon collègue Vaissade devait aussi vous parler des 100 000 francs pour la culture. Je pense que c'est très important de montrer que Genève, malgré sa petitesse – parce que 170 000 personnes habitant la ville et 400 000 personnes habitant le canton, ce n'est pas une population énorme – a une vie culturelle qui dépasse largement ses frontières.

Ce Sommet social sera coprésidé par le maire de Genève, Alain Vaissade. Certains, représentatifs d'une tendance qu'on trouve surtout en Suisse alémanique, un peu moins en Suisse romande, critiquent de plus en plus les actions de l'ONU, les sommets, et aimeraient se replier sur eux-mêmes. Je pense que, s'il y avait eu plus de sommets verts, nous aurions peut-être pu éviter les catastrophes, telle celle que connaît la Roumanie à l'heure actuelle et qui est en train de détruire tout l'écosystème d'une partie du Danube jusqu'à la mer Noire. Ces sommets, qu'ils soient du domaine économique, politique, social, environnemental, sont extrêmement importants et c'est en discutant qu'on arrivera à trouver des réponses aux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle. Je vous remercie et je suis prêt à répondre à vos questions.

#### *Préconsultation*

**M. François Henry** (L). Le groupe libéral soutient cette proposition du Conseil administratif et, par conséquent, invite le Conseil municipal à adopter cette proposition. Le groupe libéral a toujours soutenu les projets d'organisation de conférences internationales dans notre ville et il ne changera pas de ligne de conduite.

La renommée de la «Genève internationale» est un élément clé dans le développement durable de notre cité. Chaque manifestation internationale apporte de

nombreuses retombées économiques positives pour l'ensemble de la population de Genève. Les commerçants, bien sûr, mais également les artisans et les entrepreneurs, pour ne citer qu'eux, profitent indéniablement de retombées pécuniaires importantes.

Il faut non seulement se battre pour maintenir à Genève les sièges d'organisations internationales déjà existantes, ainsi que les conférences à rythme périodique – tels Télécom et bien d'autres – mais il faut également mettre en place toutes les conditions qui favorisent l'implantation de nouvelles manifestations. La concurrence internationale est grande en ce domaine. D'autres villes européennes jaloussent notre statut actuel et voudraient attirer à elles de telles manifestations, mais Genève bénéficie de nombreux atouts auxquels ne sont pas insensibles les organisations internationales. Citons-en quelques-uns: une situation politique stable et démocratique; des accès ainsi que des transports performants et modernes: aéroport, bus, train, etc.; une grande capacité hôtelière d'accueil et de qualité; un climat socioculturel propice à l'accueil de représentants venant du monde entier. Bref, Genève doit faire en sorte de maintenir cette excellente qualité d'accueil et de renforcer son image de ville moderne ouverte sur le monde et ses différents problèmes.

Le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et, surtout, le Sommet mondial pour le développement social sont des atouts pour la Genève internationale qu'il s'agit de maintenir. Il serait faux de vivre sur les acquis; il faut, au contraire, en permanence faire des gestes qui démontrent à la communauté internationale notre volonté de participer activement à des rencontres destinées à promouvoir le développement durable, en tenant compte des environnements économiques et sociaux.

Cette démarche ne vise donc pas exclusivement des buts purement financiers pour notre ville, mais vise également à démontrer notre volonté de participer aux grands débats de notre temps, quels qu'ils soient. Prévoir des budgets qui permettent de promouvoir des réseaux et des contacts entre des villes et des pays du monde constitue également un geste politique fort, qui ne peut que profiter à l'image déjà très bonne de notre ville dans le monde. Pour ces motifs, le groupe libéral soutient cette proposition du Conseil administratif. Je vous remercie.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Nous sommes aussi favorables à cette proposition et nous remercions M. Tornare de ses explications. M. Henry a très bien dit ce que d'autres pourraient dire et je ne vais pas reprendre ses arguments, d'autant plus que nous partageons tout à fait ce point de vue.

Simplement, du point de vue du fonctionnement, le bureau du Conseil municipal nous a dit qu'il fallait aller vite. Il semble pourtant que le Conseil adminis-

tratif avait admis que cela passerait par une commission; nous aurions quand même aimé aborder la question en commission tout en ne voulant pas freiner la prise de décision. C'est pourquoi, Monsieur le président, nous proposons de couper la proposition en deux; la première partie, la plus rapprochée, nous la voterions sur le siège – de toute façon, nous avons confiance. Pour la deuxième, nous avons aussi confiance, mais nous aurions aimé avoir un petit échange au niveau de la commission. Nous renverrions alors le tout, dans le temps imparti, au Conseil municipal. C'est la raison de l'amendement que nous déposons sur le bureau, Monsieur le président:

*Projet d'amendement*

«Couper la proposition N° 36 en deux:

- 36.1: concerne le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, à voter sur le siège;
- 36.2: concerne le Sommet mondial pour le développement social, à renvoyer à la commission des finances.»

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté me semble convenable. Par contre, Monsieur le président, vous ferez part à M. Vaissade de mon scepticisme à l'égard du Sommet mondial pour le développement social. Je suis sceptique par rapport à ce sommet, étant donné le comité de patronage. Plus généralement, quand il s'agit de sommets, il peut aussi s'agir de sommets d'hypocrisie. Combien de ces fameux sommets, en particulier le Sommet de Rio pour l'écologie, n'ont servi strictement à rien, si ce n'est à brasser du vent, car des mesures concrètes n'ont pas pu être prises? La preuve en est que la pollution sur notre planète n'a fait que s'accroître et des phénomènes climatiques nouveaux apparaissent qui sont bien liés à l'effet de serre et à d'autres phénomènes engendrés par la contamination de notre planète.

Quand on me parle d'un Sommet mondial pour le développement social, patronné par des gens comme M. de Pury, qui est un des chantres de la révolution néo-libérale, de la révolution conservatrice, M. de Pury qui a signé un livre blanc prônant la destruction des services publics – à commencer par la Poste, M. Tornare en sait quelque chose – je suis extrêmement sceptique. Ce comité de patronage est représenté aussi par M. Barde, ainsi que par le président du Forum de Davos. Je me dis que ces gens-là ne doivent pas manquer de moyens et qu'ils doivent bien trouver des sponsors. Eux qui prônent justement le «moins-d'Etat», qu'ils mettent à contribution leurs amis banquiers – les Pictet, que j'ai aussi vus sur la liste – pour financer ce genre de sommet.

Cela me fait penser à un sommet de la justice organisé à Chicago dans les années 30, qui serait patronné par un certain Al Capone. Peut-être que, tout à coup, Al Capone, comme tout être humain, peut avoir de bonnes intentions! Permettez-moi d'être sceptique, mais pas entièrement négatif. C'est pour cela que, à titre personnel, je propose de renvoyer l'étude du Sommet mondial pour le développement social à la commission sociale et de la jeunesse, car nous avons le temps, c'est pour le mois de juin. Je vous remercie de votre grande attention; elle me flatte.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je remercie M. Pattaroni pour son amendement demandant une discussion immédiate sur les 150 000 francs destinés au Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et d'avoir compris les enjeux de cette proposition.

Monsieur Künzi, il y a peut-être des personnes qui, comme vous, me mettent un peu sur les pattes arrière – pas seulement à cause de la Poste de Saint-Jean – mais il faut bien vous dire que ce comité de patronage, comme je l'ai dit tout à l'heure, sera noyé – au figuré, pas au propre – dans un aréopage de 10 000 personnes. Il ne faut donc pas surestimer le poids de ce comité est plutôt un comité d'honneur. Je suis persuadé qu'un certain nombre de ces personnes ne viendront même pas à ce sommet du mois de juin, trop occupées à d'autres tâches économiques.

Quand vous parlez du suivi de Rio, Monsieur Künzi, je ne suis pas d'accord avec vous et je vous donne un exemple. La semaine passée, la Délégation pour l'aménagement et l'environnement de la Ville de Genève s'est réunie. Avec M. Vaissade et M. Ferrazino, qui étaient à mes côtés, je préside pendant seize mois cette délégation. Une quarantaine de hauts fonctionnaires de tous les départements de la Ville ont analysé l'Agenda 21, qui est un suivi de Rio 1992. Je peux vous dire, de l'avis unanime des fonctionnaires, que c'était une journée fort réussie – vous en avez peut-être déjà eu des échos – et, dans quelques semaines, nous allons venir devant le Conseil municipal pour présenter les décisions prises lors de cette journée d'étude. Il y aura encore deux demi-journées d'étude. Ces décisions vont être extrêmement importantes au niveau du travail de l'administration municipale.

Lorsque j'ai proposé, la semaine passée, ce ruisseau au parc Bertrand, Monsieur Reichenbach, cela s'inscrit aussi dans le cadre du développement durable, ce qui implique de léguer aux générations futures des acquis malheureusement un peu occultés, à un moment donné, par une certaine modernisation de la société et que nous restituons aux générations futures. Dans d'autres domaines, je pourrais aussi donner des exemples. M. Ferrazino a beaucoup parlé dans la presse ces der-

niers jours de la récupération – il veut mettre le turbo – cela fait partie aussi du suivi de Copenhague. On prend en considération des directives de ce sommet.

Il est vrai que certains pays n'ont pas suivi les décisions prises à Rio; je ne peux que le regretter. Le pays qui a le moins suivi les décisions de Rio est peut-être le Brésil, malheureusement, faute de moyens! D'autres, comme la Suisse et Genève, notamment, ont fait leurs toutes ces propositions. Cela me paraît très important et il ne faut pas dire que les sommets, dans n'importe quel domaine, n'ont pas de retombées positives. Cela, je ne le crois pas.

**M. Roger Deneys (S).** Je laisserai mon chef de groupe exprimer le détail de la position socialiste, qui est favorable à cette proposition, mais, à titre personnel, je vais quand même exprimer un certain malaise, comme, d'ailleurs, M. Künzi.

D'une part, il est vrai que le fait de proposer simultanément ces deux crédits dans une même proposition me paraît pour le moins discutable, notamment parce que la nature de ces deux sommets n'est pas du tout la même. D'autre part, même si le Parti socialiste soutient la «Genève internationale», je pense qu'il est quand même particulier de la soutenir en consacrant 100 000 francs à la réception d'ouverture et au repas des chefs de délégations. Que la Ville de Genève mette 200 000 francs pour un tel sommet ne me dérange pas; d'ailleurs, je ne dis rien sur les autres 100 000 francs prévus pour les animations culturelles et l'information, mais la Ville de Genève pourrait peut-être agir de manière plus intelligente qu'en payant du caviar, du saumon et du champagne à quelques apparatchiks. En effet, je ne pense pas que vous allez mettre 7000 ou 8000 personnes au Victoria Hall, puisqu'il y aura une réception à cet endroit. La nature du soutien de la Ville de Genève à ces événements me dérange, même si je suis pour que la Ville de Genève soutienne les organisations internationales.

Au reste, que le Sommet social soit présidé par des personnes comme M. de Pury me paraît discutable. En l'occurrence, je pense que je voterai l'amendement du PDC, car je trouve qu'il est intéressant d'étudier plus en détail le Sommet social.

**M. Sami Kanaan (S).** Le groupe socialiste, en tout cas la plupart de ses membres, votera l'intégralité de cette proposition. Il est vrai que nous avons eu des doutes, M. Deneys les a exprimés, il n'est pas le seul à les avoir exprimés, sur le cas particulier de cette réception. Nous admettons volontiers que fasse partie de ce genre d'occasion ce qu'on pourrait appeler des relations publiques. Je dirais même qu'il y a une certaine tradition dans certains milieux d'offrir des grandes réceptions pour attirer l'argent, en quelque sorte de faire du sponsoring. Là, il ne me semble pas que les personnes présentes dans cette réception vont amener spécialement de l'argent en faveur du combat de la pauvreté.

Cela dit, nous admettons volontiers qu'il y a des règles du jeu et qu'on peut difficilement faire un sommet de l'ONU à Genève sans une réception. Nous regrettons juste que la Ville participe à cet exercice de mondanités pour parler de la pauvreté. J'aurais une proposition à faire: qu'on ne serve à cette réception ni saumon, ni caviar, mais un repas très simple, juste symbolique, par égard pour ceux qui n'ont même pas quelque chose de très simple à se mettre sous la dent tous les jours.

Nous renonçons à renvoyer cela en commission, simplement pour des raisons de délai. Par ailleurs, nous soutenons avec beaucoup de conviction la partie consacrée au Forum de l'Alliance mondiale des villes, parce que, comme l'a indiqué M. Tornare, un des axes principaux de la politique de l'avenir est la collaboration entre villes et pas entre pays.

**M. Guy Jousson** (AdG/TP). Notre groupe soutient le premier volet de la proposition et également l'amendement pour le renvoi en commission du deuxième volet.

En mon nom personnel, j'aimerais souligner la chose suivante. Vous avez devant vous un inconditionnel de la «Genève internationale», de la «Genève humanitaire», de la «Genève sociale», de la «Genève commerciale», de la «Genève culturelle» et un défenseur inconditionnel du rôle que peut jouer la Ville de Genève. Je m'associe bien entendu à la proposition de mon groupe. Cependant, si, un an et un jour après ce sommet, nous n'avons pas redonné un logement convenable et légitime aux exclus des wagons, si, dans un an et un jour, nous n'avons pas encore pu donner un autre logement aux gens qui couchent sur des cartons à la rue Emile-Nicolet, comme hier soir, il y aura alors un tel scandale dans notre ville de Genève qu'on entendra trembler des murs.

Cette réflexion n'a rien à voir avec la démarche de notre conseiller administratif responsable de la Gérance immobilière. Je veux dire par là qu'en ce qui concerne des demandes particulières nous avons une qualité d'écoute de la part de la personne responsable du logement, ici, en Ville de Genève, qui est absolument extraordinaire. Bien des assistants sociaux pourraient en prendre exemple. Le problème est qu'il est tellement difficile de faire des démarches pour une demande de logement pour une personne exclue ou au bord de l'exclusion – on aura l'occasion d'y revenir – que beaucoup de ces personnes exclues s'en abstiennent. Je crois que, sur ce point, nous avons encore beaucoup de choses à faire.

Oui à un sommet, mais si, à force de voir les sommets très loin, on oublie qu'à nos pieds il y a des gens qui sont au bord de l'exclusion, nous vous les rappellerons à votre bon souvenir.

**M. Pierre Muller, maire.** Messieurs les conseillers municipaux, il me semble anormal ce soir d'opposer le Sommet social de l'ONU, auquel nous souhaitons participer au mois de juin, et le Sommet de Davos. Je crois que l'un et l'autre ont leur spécificité, leurs besoins et probablement des résultats dont on pourra encore discuter pendant de longues années, ici, à Genève, et ailleurs dans le monde. Ce soir, vous avez la chance de promouvoir une assemblée absolument extraordinaire, la première Assemblée générale de l'ONU qui se tiendra à Genève, au mois de juin 2000.

Ce que l'on vous propose, c'est d'intégrer la société civile. C'est le but même de ce sommet de l'ONU. Tout à l'heure, vous avez parlé d'un certain nombre de gens importants qui figurent dans le comité d'organisation, mais j'aimerais dire ici qu'il n'y a pas seulement des représentants de l'industrie ou de la haute finance dans ce comité d'organisation. Il ne vous a certainement pas échappé qu'il y a également M. Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT), M. Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS) et bien sûr d'autres comme M. Barde, comme le président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (VORORT).

Nous avons la chance ce soir de marquer, une fois de plus, l'importance du rôle que joue la ville de Genève au niveau international. Je crois que vous avez raison de soutenir le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, mais vous devez également soutenir le Sommet social de l'ONU, Copenhague + 5, parce qu'il est d'une importance cardinale pour notre cité. Je crois que cela sera l'occasion de marquer véritablement la dimension internationale de Genève.

Cela n'a pas été dit tout à l'heure, mais je souhaite, au nom du Conseil administratif, qu'il y ait une discussion immédiate ce soir et que vous votiez ce crédit immédiatement, en approuvant les deux manifestations, à savoir le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, au mois d'avril, et Copenhague + 5, le Sommet social de l'ONU. Merci.

**M. Guy Mettan (DC).** Je suis étonné de voir les réactions tout à fait positives concernant le Forum de l'Alliance mondiale des villes et les réactions nettement plus négatives concernant le Sommet social. Personnellement, j'ai l'habitude depuis quelques années de travailler dans la Genève internationale. Je suis attaché au principe du dialogue des villes entre elles, mais je pense que, aussi intéressante que soit cette rencontre des villes, elle a peu d'importance par rapport au Sommet social.

Il se trouve que, hier matin, je suis rentré de Bangkok où se tient encore cette semaine le Sommet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La CNUCED a son siège à Genève et c'est la pre-

mière fois depuis l'échec de Seattle qu'est débattu l'avenir de la globalisation d'un point de vue social. Il se trouve que, par une chance extraordinaire, les négociations actuellement en cours à la CNUCED à Bangkok pourront être poursuivies au Sommet social qui aura lieu en juin et qui, par les hasards du calendrier, se trouve à Genève.

Je pense que le Sommet social, en termes d'enjeux, est beaucoup plus important que la rencontre des villes et, à ce titre, mérite d'être soutenu. Le monde entier cherche maintenant des nouvelles solutions au rétablissement des équilibres et à la lutte contre les inégalités entre le Nord et le Sud. Nous avons la chance de voir peut-être s'esquisser, à Genève, à la fin du mois de juin, des solutions qui commencent déjà à émerger en ce moment même à Bangkok. Je crois que, effectivement, nous nous devons d'être présents en force aussi au mois de juin.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'ai été très sensible à la remarque de M. Jousson, conseiller municipal, car il est vrai qu'à Genève il y a aussi de la pauvreté. Si nous avons fait la proposition d'organiser ce premier forum, celui du mois d'avril, c'est parce que nous sommes conscients qu'en Suisse aussi, à Genève par exemple, il s'instaure de plus en plus une société à deux vitesses; l'*Hebdo* et d'autres journaux suisses l'ont écrit dernièrement, il y a de plus en plus de millionnaires et de plus en plus de pauvres. Les conseillers municipaux qui travaillent dans les centres d'action sociale et de santé, comme M. René Grand, le savent encore mieux que moi, puisqu'ils sont sur le terrain et ils me le disent assez.

Cette marginalisation est très préoccupante, dans nos murs, ici, à Genève; elle est très préoccupante en Suisse, ainsi que dans la région de France voisine, parce qu'on ne doit pas fermer les yeux aussi sur cette pauvreté qui nous entoure. Nous devons donc trouver des solutions. C'est une société de plus en plus inégalitaire, injuste; il y a à cela des raisons politiques – je ne veux pas m'y attarder, vous les connaissez.

J'aimerais répondre aussi à M. Mettan. Il a raison de dire que le Sommet social du mois de juin est très important. Il y aura un lien extrêmement important entre le premier sommet du mois d'avril et celui du mois de juin; toutes les conclusions et les propositions du mois d'avril seront reprises en juin, puisque nous y participerons.

Je crois que c'est Guy-Olivier Segond qui disait que la fin du XX<sup>e</sup> siècle était plutôt une fin de siècle médicale et sanitaire et que le XXI<sup>e</sup> siècle serait un siècle social. Je crois que cela est vrai. Je ne dis pas qu'on a tout découvert dans le domaine de la médecine, mais on a fait d'énormes progrès et, maintenant, on s'aperçoit que, sur cette planète, les problèmes sont plutôt de nature sociale, de

répartition équitable, même quand il s'agit de transporter des médicaments dans le Sud – je pense par exemple au sida. Ces problèmes-là sont de plus en plus cruciaux et nous devons, autour d'une table, de ville à ville, de pays à pays, trouver des solutions.

Encore une fois, comme conclusion, c'est très important que ce soit Genève qui soit au centre de tous ces débats.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Dossan, Oberholzer et Pattaroni est accepté à la majorité (2 oppositions).

**Le président.** Cet amendement est donc accepté et clôt la discussion sur le renvoi en commission, c'est-à-dire que la partie concernant le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu en juin, est renvoyée à la commission des finances.

J'en viens quand même à faire voter formellement le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté... (*Protestations.*) Je fais voter sur le siège la partie N° 36.1 et celles et ceux qui veulent l'adopter votent oui.

Mise aux voix, la partie de la proposition N° 36 concernant le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté est acceptée à l'unanimité.

(N.d.l.r.: Un arrêté ouvrant un crédit de 150 000 francs pour le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté sera formellement voté le 28 février. (Voir «Mémorial» N° 42.)

## 9. Pétitions.

**Le président.** Le bureau a reçu la pétition N° 18: «RAMP: réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud».

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu le projet d'arrêté N° 3, de *M<sup>mes</sup> Diana de la Rosa, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna,*

*Daniel Sormanni, M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg*: «Modification de l'article 5 du statut du personnel», ainsi que les motions suivantes:

- M-69, de *M. Guy Dossan, M<sup>me</sup> Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M<sup>me</sup> Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Marie Vanek*: «Pour une salle de commission décente»;
- M-70, de *M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M<sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Guy Savary*: «Une politique pour les locaux commerciaux vacants»;
- M-71, de *M. Alain Comte, M<sup>me</sup> Monique Guignard, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz*: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démunis?»;
- M-72, de *M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu»;
- M-73, de *MM. Didier Bonny, Olivier Coste, M<sup>mes</sup> Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann*: «Sonnez avant d'entrer».

Nous avons également reçu la résolution suivante:

- R-14, de *MM. Philippe Cottier, Guy Dossan, André Kaplun et Jean-Luc Perroz*: «Pour le paiement des jetons de rapporteur à la remise du rapport».

## 11. Interpellations.

Néant.

## 12. Questions.

a) écrites:

**Le président.** Une question écrite a été déposée:

- QE-22, de *M. Roman Juon*: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal».

b) *orales*:

**M. Roger Deneys (S).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'aimerais savoir si ce dernier est au courant des développements technologiques en matière de robots en forme de chiens dont les radios ont parlé ce matin. Il semble qu'une marque d'électronique très populaire ait développé un robot chien qui a beaucoup d'avantages, et j'aimerais savoir si le Conseil administratif n'envisage pas, à plus ou moins court terme, un projet d'échange de chiens réels contre ce type de robots.

**M. Pierre Muller, maire.** Je reconnais le spécialiste en informatique et son sens de l'humour. Je pense que cette proposition devrait faire l'objet d'un projet d'arrêté du Conseil municipal, Monsieur Deneys.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC).** J'ai une question qui s'adresse à M. Hediger. Je pensais qu'il était dans la salle, mais ce n'est pas le cas; aussi, M. le maire lui transmettra.

Je voudrais savoir s'il n'est pas d'usage, pour les agents de ville, de patrouiller à deux. Actuellement, visiblement, ils ne patrouillent que seuls, ce qui est tout à fait fâcheux, d'autant plus qu'un agent de ville a été récemment agressé à la plaine de Plainpalais. J'aimerais donc savoir pour quelle raison les agents de ville ne patrouillent pas à deux, comme il est d'ailleurs d'usage dans les corps de police, qu'ils soient municipaux ou cantonaux.

**M. Pierre Muller, maire.** Jusqu'à présent j'ai toujours pensé que les agents de ville allaient par deux, par couple. En l'occurrence, je n'ai pas de réponse à vous apporter, mais je me ferai votre porte-parole auprès de M. Hediger.

**M. Roberto Brogini (Ve).** En tant que président de la commission ad hoc Saint-Gervais, je tiens à rendre attentif le Conseil administratif – particulièrement M. Ferrazino – au fait que La Placette effectue actuellement des travaux de modification d'aménagement intérieur et, de ce fait, provoque, à la rue de Coutance, une occupation indue du domaine public, tout comme à la rue Grenus, où deux containers de chantier ont été déposés.

Cette occupation du domaine public perturbe la circulation, notamment celle des transports publics empruntant la rue de Coutance, qui sont ralentis. Nous

savons qu'un grand nombre de bus et de trolleybus passent à cet endroit et ils sont parfois retardés de cinq minutes. Comment peut-on accepter qu'un grand magasin – qui rapporte, j'en conviens, un certain revenu aux finances municipales – soit autorisé à occuper le domaine public de telle manière, en perturbant la circulation, et comment se fait-il que cela perdure? J'aimerais bien obtenir une réponse du Conseil administratif; peut-être devra-t-il aborder cette question avec le Département de justice et police et des transports, avec M. Ramseyer. En tous cas, je vous enjoins, Messieurs du Conseil administratif, de veiller à une bonne circulation des uns et des autres et à ce que l'une ne perturbe pas la circulation des autres.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Broggin, nous prenons note de cet état de fait. Vous savez que nous aurons bientôt l'occasion de rencontrer les représentants de La Placette, puisque la commission ad hoc Saint-Gervais, que vous présidez, va prochainement être amenée à prendre un certain nombre de décisions concernant ce quartier.

Si, parmi ces décisions, comme nous l'espérons, la commission retient la suppression de la trémie actuelle du parking de La Placette, dont l'entrée se trouve sur la place Grenus, il faudra trouver un nouvel accès à ce parking. Cela nous amènera à entrer en discussion avec les représentants de La Placette et nous donnera ainsi l'occasion de leur rappeler certaines règles concernant l'utilisation du domaine public.

Si nous prenons un certain nombre de décisions concernant l'aménagement du quartier de Saint-Gervais, notamment pour rendre piétonne la place Grenus, mettre en zone résidentielle la rue Rousseau et permettre que la rue de Coutance devienne réellement une rue marchande, dévolue uniquement aux transports publics et non pas au trafic de transit, il faudra effectivement s'assurer que les uns et les autres ne l'encombrent pas et ne perturbent pas le passage des différents bus.

Nous prenons donc note de ces différents griefs et nous les transmettons aux représentants de La Placette lorsque nous aurons l'occasion de les rencontrer lors d'une séance concernant l'ensemble de la problématique de ce quartier.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP).** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Vaissade, qui est malheureusement absent. Ce n'est pas grave, car ses collègues du Conseil administratif lui transmettront ma question.

Comme chacun a pu le lire dans la presse, notamment dans le *Matin* de ce jour dont l'article est une confirmation de plus du problème, la prison de Champ-Dol-

lon vit une situation difficile due, semble-t-il, à des restructurations précipitées et incontrôlées, ainsi qu'à une gestion du personnel particulièrement autoritaire.

La bibliothèque de la prison, gérée par la Ville de Genève et par le Département de justice et de police et des transports, vient d'être prise dans la tourmente par la mise à pied de son responsable. Compte tenu du fait que 97% des détenus fréquentent la bibliothèque de la prison, j'aimerais savoir ce que fait le département de affaires culturelles pour protéger ce service indispensable à l'existence de la culture en prison, en particulier celle de l'écrit, et géré depuis plusieurs années par les Bibliothèques municipales. J'aimerais également savoir ce que font le département des affaires culturelles et la direction des bibliothèques municipales pour assurer aux bibliothécaires responsables des conditions de travail décentes, permettant de proposer un service professionnel de lecture publique, sans être exposés aux décisions autoritaires, inacceptables, d'une direction de la prison aux abois.

**M. Pierre Muller, maire.** En l'absence de M. Vaissade, vice-président du Conseil administratif, je me permets de répondre brièvement à votre question.

Je crois qu'il faut différencier deux choses: d'une part, l'organisation du Service pénitentiaire de la prison de Champ-Dollon et, d'autre part, les services fournis par la Ville de Genève, en l'occurrence la gestion de la bibliothèque par un employé municipal. Je ne crois pas que l'on puisse parler de conditions de travail indécentes; il s'agit plutôt d'un problème relationnel entre la personne responsable de la bibliothèque et la direction de la prison. Nous avons été alertés par ces derniers, tout récemment, il y a trente-six heures à peu près. Nous allons examiner ce problème et essayer de trouver une solution qui soit optimale pour les personnes concernées – je veux parler des prisonniers.

Je crois que cette bibliothèque a un rôle social extrêmement important et que le bibliothécaire – qu'il s'agisse de la personne actuellement en place ou d'une autre – a un rôle de lien entre les prisonniers et l'extérieur. Nous sommes donc tout à fait attentifs et sensibles à ce problème et je vous garantis que d'ici quelques jours la solution sera trouvée, afin que l'on puisse conserver un service que je considère comme primordial à la prison de Champ-Dollon.

**M. Didier Bonny (DC).** J'ai deux questions à poser. La première s'adresse à M. Ferrazino et concerne l'aménagement de la place Châteaubriand. J'aimerais savoir ce qu'il en est du concours qui devait être mis sur pied pour l'aménagement de cette place. On l'attend toujours et c'est pis que pour ma sœur Anne, on ne voit rien venir. Où en est-on?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vous remercie de votre question. C'est l'occasion pour moi de vous informer qu'une séance publique a été fixée pour le 3 mars 2000 avec les habitants et les différentes associations du quartier. Lors de cette rencontre, nous exprimerons les différents points retenus dans le cadre du concours.

Il y aura également une deuxième réunion, le 29 mars, à laquelle, Monsieur Bonny, vous êtes bien entendu convié en tant qu'habitant du quartier. Lors de cette réunion, nous traiterons de la problématique spécifique au concours concernant l'aménagement de la place Châteaubriand et également de la problématique plus générale du quartier, notamment par rapport à la place de la Navigation et des différentes rues qui posent un certain nombre de problèmes quant aux statuts qui leur sont conférés.

Nous souhaitons, Manuel Tornare et moi-même, pouvoir nous exprimer devant les personnes concernées et nous le ferons lors des réunions prévues aux dates que je viens de rappeler, afin que l'on puisse véritablement commencer l'aménagement du périmètre de Châteaubriand. Je sais que les habitants l'attendent depuis suffisamment longtemps. Nous avons pris l'engagement de faire vite, et vous me donnez ce soir l'occasion de confirmer que nous avons tenu nos promesses.

**M. Didier Bonny (DC).** Ma deuxième question concerne M. Hediger. Je lui en ai déjà touché deux mots tout à l'heure et il m'a dit que ma question lui serait transmise. Je fais donc confiance aux trois conseillers administratifs encore présents.

Ma question concerne le quartier de la Servette, plus précisément la rue Schaub où une zone bleue a été réalisée au mois d'octobre dernier. Or il se trouve que depuis l'installation de cette zone bleue, les panneaux indiquant que le parking est d'une durée de deux heures sont toujours en place. Il est vrai que cela dépend de l'Office des transports et de la circulation (OTC), mais, hier, j'ai discuté avec un charmant agent de la brigade du trafic qui m'a dit que chacun se renvoyait la balle. De ce fait, je prie donc le Conseil administratif de renvoyer la balle plus fort que l'OTC, de telle manière que ces panneaux disparaissent et que les agents du trafic puissent verbaliser, par simple respect pour les habitants du quartier qui paient leur macaron.

**M. Mark Muller (L).** Ma première question s'adresse au Conseil administratif in corpore. La Ville de Genève, représentée par le Conseil administratif, est appelée, relativement fréquemment, à être auditionnée par des commissions du

Grand Conseil sur divers projets de loi ou diverses motions concernant la Ville de Genève. Je voudrais savoir de quelle façon nous pouvons avoir connaissance des prises de position de la Ville lors de ces auditions.

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, pour vous répondre, sachez que la demande d'audition parvient au Conseil administratif et qu'en fonction des sujets elle est renvoyée au conseiller administratif en charge du dossier concerné. Ensuite, nous en discutons, nous prenons une position, laquelle est soutenue par le conseiller administratif auditionné par la commission du Grand Conseil.

Quant à la communication du résultat des auditions, c'est une affaire qui concerne plutôt le Grand Conseil que le Conseil municipal. Si vous souhaitez être tenu au courant lorsqu'il y a une audition d'un magistrat communal par une commission du Grand Conseil, nous pourrions, à la limite, vous informer.

**M. Mark Muller (L).** Je profite d'avoir la parole pour reprendre ce qui a été soufflé par un conseiller municipal: pourquoi ne pas publier ces prises de position sur le site informatique de la Ville?

**M. Pierre Muller, maire.** Vous avez parfaitement raison, il est tout à fait possible de donner la position du Conseil administratif sur tel ou tel objet par l'entremise du site Internet de la Ville de Genève. Il nous est également possible de le faire lors des communications du Conseil administratif en début de chaque séance du Conseil municipal. On pourrait même choisir les deux manières, de façon que le Conseil municipal soit informé oralement par les magistrats présents ou par le biais du média Internet.

**M. Mark Muller (L).** Ma deuxième question, qui est du même ordre, s'adresse à M. Ferrazino. J'ai entendu dire qu'il y a quelques années, à l'occasion des séances plénières du Conseil municipal, il était possible de prendre connaissance d'un petit dossier contenant les préavis que le Conseil administratif rend sur les demandes d'autorisation de construire. Il me semble que cette pratique a disparu et je souhaiterais qu'elle soit réintroduite ou, du moins, qu'on nous informe de quelle manière nous pouvons prendre connaissance de ces préavis.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Si j'ai bien compris, Monsieur Muller, vous faites allusion aux préavis que la Ville de Genève est ame-

née à donner dans le cadre des autorisations que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement délivre en matière de construction?

*M. Mark Muller.* Oui, les autorisations en matière de construction.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Vous savez que, dans le cadre de ces procédures, dont les dossiers sont effectivement officiels, toute personne pouvant justifier d'un intérêt légitime peut consulter, auprès du département concerné, l'ensemble du dossier, y compris les plans, les préavis des services et, bien évidemment, celui émis par la Ville de Genève.

Maintenant, si vous souhaitez que le Conseil municipal, comme entité, puisse avoir lui-même, dans ce délai, la possibilité de consulter lesdits préavis, nous pourrions examiner le cas afin que cela puisse se faire. Nous n'avons bien entendu rien à cacher et nous souhaitons même pouvoir largement diffuser les préavis que nous émettons, car vous savez que nous sommes particulièrement soucieux de faire en sorte que les constructions érigées sur le territoire de la ville de Genève puissent précisément répondre à un certain nombre de normes et nous ne manquons pas, de manière générale, dans le cadre des préavis que nous sommes amenés à délivrer, de rappeler un certain nombre de ces principes. Vous ne serez pas étonné d'apprendre, Monsieur Muller, que je prends toujours grand soin de rappeler au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, notamment dans le cadre des demandes d'autorisation de rénovation de maisons d'habitation, qu'il y a en tout cas une loi qu'il convient de respecter à la lettre, la loi sur les démolitions, rénovations et transformations de maisons d'habitation (LDTR), afin que le loyer des appartements après travaux ne soit pas supérieur au maximum prévu par cette loi. Si c'était votre crainte, je peux vous rassurer; nous faisons en sorte de souligner chaque fois, plutôt deux fois qu'une, que ces loyers après travaux ne doivent pas être supérieurs à ce que la LDTR autorise. Il est d'autant plus légitime que nous demandions l'application de cette loi que, grâce à vous, sauf erreur, la population genevoise a pu s'exprimer et confirmer sa volonté de la voir appliquer par les différentes autorités.

Je m'emploierai à faire en sorte que vous puissiez voir comment la Ville de Genève émet ces préavis et que vous ayez la possibilité de les consulter régulièrement à l'occasion des séances plénières du Conseil municipal.

Séance levée à 23 h 05.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3530
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3530
3. Résolution de M. Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Liliane Johner, Michèle Künzler et M. Souhail Mouhanna: «Conflit à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-13).....	3530
4. Interpellation de M. Guy Mettan: «Sirènes des ambulances et des voitures des pompiers et de la police la nuit» (I-9) .....	3543
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembe sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-33).....	3545
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier (PR-34) .....	3556
7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35) .....	3562
8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 350 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (3-5 avril 2000) et du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) (PR-36) .....	3593
9. Pétitions .....	3618
10. Propositions des conseillers municipaux .....	3618

11. Interpellations .....	3619
12. Questions .....	3619

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*